CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

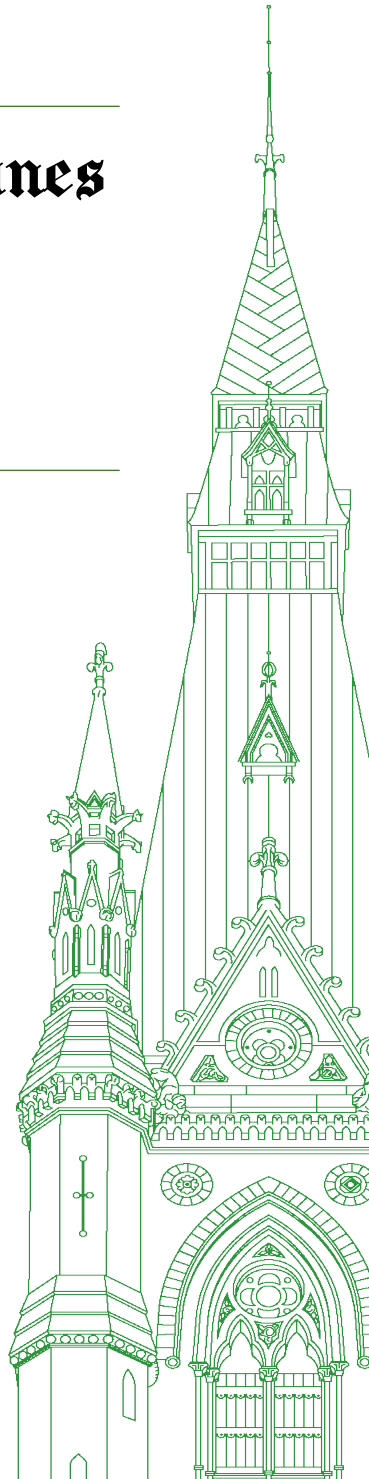
Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel

(Hansard)

Volume 152 N° 159

Le vendredi 30 octobre 2026



Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 octobre 2026

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

● (1000)

[*Traduction*]

LOI SUR LES MESURES DE SAUVEGARDE À L'ÉGARD DE L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.) propose que le projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) et apportant des modifications connexes à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'immense privilège d'ouvrir le débat sur la Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir. L'aide médicale à mourir est une question profondément personnelle et extrêmement complexe pour de nombreux Canadiens. Beaucoup d'entre nous ont vécu des expériences qui contribuent à façonner notre point de vue sur cette question. Dans certains cas, nous entendrons les témoignages les plus déchirants qu'une famille puisse vivre, c'est-à-dire la perte extrêmement douloureuse d'un être cher. Dans d'autres circonstances, nous entendrons des récits qui, malgré le chagrin, sont très réconfortants et montrent comment l'aide médicale à mourir a permis de soulager les souffrances d'un proche et d'apporter une forme d'apaisement dans une période marquée par une grande incertitude et une grande douleur.

[*Français*]

Ce n'est pas un sujet facile. Beaucoup de familles contribuent à cette discussion importante pour le pays en partageant leur perspective. Il y a des exemples qui sont très difficiles, notamment lorsqu'une personne perd un être cher. Il y a également d'autres histoires qui démontrent l'importance de protéger la capacité des familles à exercer un certain contrôle dans des circonstances très difficiles.

[*Traduction*]

Je suis bien conscient que, dans le cadre de ce débat, il n'y a pas d'unanimité sur une question aussi sensible que l'aide médicale à mourir. Certaines personnes seront d'accord avec moi, d'autres ne le seront pas, mais toutes défendent leurs opinions de manière raisonnable et souvent pour des raisons personnelles profondes. Bien qu'il existe un large éventail d'opinions sur la question, il incombe, à mon sens, au gouvernement du Canada de faire avancer ce dossier en se fondant sur ce que nous estimons être juste et sur ce qui, selon nous, protégera le mieux les personnes vulnérables et atteintes de maladies irréversibles, tout en donnant aux personnes qui souffrent la possibilité de choisir la manière dont elles souhaitent quitter ce monde.

Au fil de mon intervention, je vais aborder l'historique de cette question importante au Canada et traiter sans détour des deux aspects centraux qui constituent le thème du projet de loi dont nous débattons: les cas où l'aide médicale à mourir est demandée alors que la maladie mentale est la seule condition médicale invoquée, et la question distincte des demandes anticipées pour les personnes qui ont reçu un diagnostic de maladie irréversible et qui risquent de perdre la capacité de donner leur consentement. Les modifications dont nous débattons aujourd'hui ont fait l'objet d'études approfondies, de débats au Parlement et de contestations judiciaires, et nous sommes convaincus que, grâce au processus de consultation, nous avons défini la position qui, selon nous, servira au mieux les intérêts des Canadiens.

[*Français*]

Je commencerai par revenir sur l'historique de cette question très importante.

● (1005)

[*Traduction*]

Il y a un peu plus de 10 ans, l'aide médicale à mourir a d'abord fait l'objet d'une contestation judiciaire qui a entraîné une réforme législative. Cette réforme a permis d'instaurer au Canada un régime encadrant le recours à l'aide médicale à mourir pour les personnes dont la mort était raisonnablement prévisible et qui éprouvaient des souffrances intolérables en raison d'une affection grave et incurable.

Après l'adoption du projet de loi par la Chambre en 2016, d'autres contestations judiciaires ont été portées devant les tribunaux du pays. Celles-ci ont conduit à l'assouplissement des restrictions prévues par la loi à l'époque, élargissant l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes qui, sans faire face à un risque imminent de décès, subissaient néanmoins des souffrances intolérables et dont l'état était irréversible. La Chambre a pris des mesures pour répondre à ces contestations judiciaires, ce qui a mené au cadre d'aujourd'hui, un cadre où une personne peut avoir accès à l'aide médicale à mourir lorsque, selon l'avis de professionnels de la santé, elle est atteinte d'une maladie irréversible qui lui cause des souffrances intolérables.

Deux questions se sont imposées dans les débats parlementaires au fil de l'évolution de ce dossier et continuent de faire l'objet d'importants désaccords juridiques. Il s'agit de la maladie mentale et des demandes anticipées. J'aimerais commencer par la question de la maladie mentale dans le contexte de l'aide médicale à mourir.

Je tiens à souligner les difficultés extraordinaires auxquelles les personnes atteintes d'une maladie mentale se heurtent chaque jour. Nous ne voulons en aucun cas minimiser ces expériences dans le cadre de cette importante discussion. Nous voulions nous assurer d'avoir un processus complet et rigoureux pour comprendre les différents éléments que le Parlement doit prendre en compte au moment de prendre une décision sur l'avenir de l'aide médicale à mourir dans les cas où la maladie mentale est le seul problème médical invoqué.

À la suite du dernier débat au Parlement, il y a environ cinq ans, l'aide médicale à mourir a été exclue dans les cas où la maladie mentale est le seul problème médical invoqué. Il s'agit d'une exclusion d'une durée limitée qui expirera en mars prochain. Si aucune mesure n'est prise, cette exclusion arrivera à échéance et les protections actuellement en vigueur disparaîtront.

Afin de bien comprendre les conséquences d'une telle décision et les éléments à prendre en compte pour les prochaines étapes, le Parlement a formé un comité mixte composé de représentants de la Chambre des communes et du Sénat pour étudier spécifiquement cette question. Je tiens à remercier les membres de ce comité pour le travail qu'ils ont accompli. Ils ne partageaient pas nécessairement les mêmes points de vue, mais ils ont néanmoins contribué à une conversation importante.

Parallèlement, mon bureau s'est entretenu avec des experts, des représentants de diverses organisations et des défenseurs des droits afin de comprendre le point de vue de la personne dont l'état de santé se dégrade irréversiblement de même que le point de vue de celui qui veut protéger la personne dont les problèmes de santé ne sont pas irréversibles contre la tentation de prendre une décision à cause des énormes difficultés qu'elle rencontre. À la suite de ces entretiens, nous avons déterminé que la meilleure voie à suivre est de maintenir l'inadmissibilité à l'aide médicale à mourir dans les cas où la maladie mentale est le seul problème de santé invoqué pour obtenir ce service de santé. Ce n'est pas une décision que nous prenons à la légère, mais nous croyons que c'est la bonne. Ce débat se poursuivra au cours des prochaines semaines au Parlement et espérons qu'il nous apportera un bon éclairage.

Les raisons énoncées dans le rapport pour refuser l'accès à l'aide médicale à mourir confirment ce que nous avons entendu lors de nos entretiens de cet été, notamment les inquiétudes des professionnels de la santé quant à l'absence de consensus sur le caractère irrémédiable de la maladie mentale. De plus, les Canadiens ont clairement exprimé le profond malaise qu'ils éprouvent lorsqu'ils nous entendent parler de l'aide médicale à mourir pour des personnes qui auraient besoin de services de santé mentale, à l'heure où l'accès de la population à ces services est inadéquat.

Je tiens à reconnaître cette profonde souffrance et à manifester notre volonté de collaborer avec les provinces et les territoires, afin de les aider à améliorer la qualité des services offerts sur le terrain. Toutefois, à l'heure actuelle, nous estimons que l'approche appropriée consiste à maintenir indéfiniment l'exclusion prévue dans le Code criminel.

● (1010)

[*Français*]

Il s'agit d'une conversation très importante. Les personnes qui souffrent de maladies mentales ont besoin de soutien de la part de leur communauté et du gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement provincial ou fédéral. Cependant, après avoir eu l'occasion d'étudier cette question, la conclusion du gouvernement est de changer la règle pour éviter que des circonstances se produisent l'année prochaine.

[*Traduction*]

Encore une fois, le processus de consultation nous a convaincus que l'approche appropriée dans ces circonstances consiste à maintenir l'exclusion indéfiniment.

Une autre question importante se trouve au cœur des débats parlementaires, des études universitaires et des campagnes de sensibilisation. Il s'agit de la question des demandes anticipées dans les cas où une personne reçoit le diagnostic d'une maladie irréversible qui lui causera des souffrances intolérables et qui, malheureusement, à un certain moment, réduira de façon prévisible sa capacité à donner son consentement éclairé sur une question aussi importante que la vie et la mort.

Nous avons discuté avec des patients qui ont reçu le diagnostic d'une telle maladie à un stade précoce. Je pense en particulier aux personnes avec lesquelles j'ai abordé cette question et qui sont atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les souffrances qu'elles éprouvent personnellement ne sont qu'un aspect de la situation qui les préoccupe. En effet, elles craignent de ne plus être elles-mêmes, de ne plus reconnaître les membres de leur famille ou d'avoir un comportement potentiellement violent envers leurs proches ou ceux qui leur prodiguent des soins, et elles ne souhaitent pas vivre avec ces conséquences. Elles veulent être lucides au moment de leur décès. C'est un choix que nous souhaitons offrir aux Canadiens qui souhaitent prendre cette décision.

Nous mettrons en place les mécanismes nécessaires pour que des mesures de sauvegarde permettent aux gens de donner leur consentement tant qu'ils en ont la capacité lorsqu'ils ont un problème de santé qui s'accentuera à mesure que la fin de leur vie approche. La conversation est difficile, mais elle l'est aussi pour les personnes qui reçoivent ce pronostic, qu'elles fassent appel ou non à l'aide médicale à mourir. Notre objectif consiste à réduire leur peine et leurs souffrances et à rendre leur expérience moins difficile en redonnant une capacité d'agir aux personnes qui ont l'impression de l'avoir perdue à cause de leurs problèmes de santé.

Je tiens à rassurer la Chambre. Dans le but de protéger les personnes ayant reçu le diagnostic de telles maladies et envisageant de recourir à l'aide médicale à mourir, les conditions à respecter pour obtenir de manière générale l'aide médicale à mourir s'appliquent toujours, et nous allons ajouter d'autres mesures de sauvegarde dans la loi en collaboration avec les provinces. En particulier, nous maintiendrons que les conditions de souffrances intolérables, du caractère irrémédiable de la maladie et du déclin avancé doivent être réunies selon les professionnels de la santé.

Je tiens à prendre un moment pour répondre à certaines fausses informations qui se retrouvent en ligne et dans des discussions publiques depuis que nous avons annoncé notre orientation.

On craint qu'une personne satisfaite de sa vie ou heureuse malgré une maladie grave se voie imposer, d'une manière ou d'une autre, l'aide médicale à mourir. Dans certains cas, cette mésinformation laisse croire que l'aide médicale à mourir pourrait être administrée à des personnes sans leur consentement. Rien n'est plus faux. En maintenant l'exigence selon laquelle plusieurs professionnels de la santé doivent confirmer l'existence de souffrances intolérables, il n'est aucunement possible qu'une personne qui vit paisiblement ou qui est heureuse malgré sa situation et qui n'est pas en proie à des souffrances intolérables soit admissible à l'aide médicale à mourir.

En plus de ces conditions, nous ajouterions au Code criminel de nouvelles mesures de sauvegarde afin de renforcer la protection des Canadiens. Deux évaluateurs médicaux devraient obligatoirement conclure, indépendamment l'un de l'autre, que les conditions énoncées dans la demande anticipée, ainsi que les conditions qui sont prévues au Code criminel, sont remplies.

Nous exigerions également que le processus soit assujetti aux lois provinciales qui régissent concrètement l'administration des services dans les systèmes de santé provinciaux. Le projet de loi exigerait expressément que les lois provinciales prévoient la création d'un registre destiné à conserver les demandes anticipées ainsi qu'à permettre aux personnes de modifier les conditions qui y sont énoncées et, surtout, de retirer leur consentement en tout temps, ce qui rendrait la demande anticipée caduque.

Nous établirions aussi de nouvelles règles qui ajouteraient des mesures de sauvegarde additionnelles, notamment pour les situations où il n'est pas clair qu'une personne en fin de vie souhaite toujours recevoir l'aide médicale à mourir. S'il subsiste la moindre incertitude dans l'esprit d'un des professionnels de la santé appelés à participer au processus, celui-ci serait suspendu pour une période obligatoire de 30 jours afin de permettre un réexamen de cette importante décision.

● (1015)

[*Français*]

Il y a une préoccupation majeure en ce qui concerne les demandes anticipées dans le cas d'une personne qui souffre d'une maladie qui lui cause non seulement des souffrances, mais qui réduit également sa capacité à fournir son consentement à un moment où elle vit des circonstances très difficiles. Nous avons besoin de créer une nouvelle règle pour nous assurer que les personnes qui veulent avoir un choix pour éviter les conséquences de la maladie peuvent le faire. Il s'agit d'un choix qui est basé sur leurs valeurs. Ces personnes peuvent vouloir terminer leur vie en évitant les conséquences de la maladie pour elles et pour leur famille.

Les conditions qui existent actuellement concernant l'aide médicale à mourir seront maintenues. Nous ajoutons toutefois d'autres garanties pour protéger les personnes qui sont plus vulnérables, car une protection est parfois nécessaire.

[*Traduction*]

Soyons clairs: il ne s'agit pas d'établir un nouveau cadre décisionnel en matière de santé ni de réinventer les règles de l'aide médicale à mourir. Il s'agit plutôt d'adapter le régime de responsabilité criminelle applicable aux fournisseurs de soins qui participent au processus. Les mesures de sauvegarde proposées permettraient aux médecins de respecter les volontés de leurs patients sans risquer d'être considérés comme des criminels en vertu des lois pénales canadiennes.

Je dois dire que cette démarche m'a inspiré un profond respect pour la démocratie canadienne, une impression partagée par mon équipe et par de nombreux collègues parlementaires. Depuis plus de 10 ans, cette question a fait l'objet d'un examen attentif par les tribunaux, la Chambre des communes et le Sénat grâce à des débats et à des études réalisées conjointement par les deux Chambres du Parlement, tandis que les citoyens ont continué de pouvoir faire appel aux tribunaux lorsqu'ils estimaient que leurs droits avaient été lésés. C'est la preuve qu'une démocratie peut bien fonctionner même en l'absence de consensus, à condition que les décisions reposent sur les faits, la science et les données probantes.

Nous avons pris la décision de franchir une nouvelle étape, mais les provinces auront inévitablement la possibilité de reprendre le flambeau en choisissant de créer ou non un autre cadre de prestation de l'aide médicale à mourir, surtout en ce qui concerne les demandes anticipées. Je suis convaincu que nous avons pris le temps qu'il faut pour tirer au clair les enjeux en cause et les raisons qui justifient ces nouvelles propositions. Je me réjouis à l'idée qu'un nouveau régime contribue à protéger nos concitoyens contre quelques-unes des pires conséquences des maladies qu'ils ont à subir.

En terminant, j'attire l'attention des députés sur des commentaires qui circulent dans la sphère publique depuis le dépôt du projet de loi, notamment ceux de la famille d'Andrew Reid. À 56 ans, il s'est fait diagnostiquer une forme rare d'alzheimer précoce, l'atrophie corticale postérieure. Les personnes qui en sont atteintes finissent par perdre la vue et la capacité de marcher. La femme de M. Reid, Karina, est devenue son aidante naturelle. Elle a déclaré que le deuil constitue la forme ultime de l'amour. Il y a deux ans, son mari a demandé l'aide médicale à mourir, et sa demande a été approuvée. D'après Mme Reid, c'est extrêmement important pour lui de pouvoir exercer un contrôle sur sa propre vie, surtout quand on sait ce qui l'attend. Voilà pourquoi leur famille est favorable à ce projet de loi. Andrew Reid a rapporté avoir fondu en larmes lorsqu'il en a entendu parler. Il a dit que pour lui, c'était un cadeau.

J'aimerais conclure en disant que ce n'est pas la seule fois que cette demande m'a été adressée. J'ai des amis qui sont passés par là. Il y a quelques semaines, j'ai parlé à une amie qui a perdu son mari dans des circonstances semblables, qui avait lui-même vécu ce que c'est que d'avoir un parent qui cesse de se souvenir qu'on fait partie de sa famille. En donnant aux gens le pouvoir de prendre des décisions sur la façon dont ils quitteront ce monde lorsqu'ils seront atteints de maladies incurables, nous pouvons agir pour le bien des familles qui traversent la période la plus difficile de leur vie.

● (1020)

[*Français*]

Ce fut un plaisir de prendre part au débat aujourd'hui.

[*Traduction*]

Leslyn Lewis (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, je remercie le ministre de son discours et du ton de son discours. De nombreuses personnes au Canada s'intéressent beaucoup à ce sujet.

Lorsque j'étais avocate, je devais souvent recevoir les directives des gens, lorsqu'ils faisaient un testament, sur les mesures qu'ils voulaient qu'on prenne s'ils se retrouvaient dans une situation où il n'y avait aucune perspective de rétablissement, où ils étaient maintenus en vie artificiellement et où ils avaient complètement perdu leurs capacités. Ils établissaient ces directives, qui étaient très claires pour un praticien.

Ma question au ministre est la suivante: que se passe-t-il en l'absence de telles directives? Qui est l'arbitre de la vie d'une personne? Qui décide si une personne peut vivre ou mourir à un moment précis, alors qu'elle n'a pas la capacité de décider elle-même?

L'hon. Sean Fraser: Monsieur le Président, je pense que la question de ma collègue touche au cœur même du débat d'aujourd'hui sur les demandes anticipées.

Pour répondre à sa question, à savoir qui décide, c'est le patient lui-même. Le problème que nous cherchons à résoudre concerne une personne qui aurait exprimé ses volontés et qui serait admissible à l'aide médicale à mourir uniquement sur la base des souffrances physiques qu'elle endure, du caractère intolérable de ces souffrances, du caractère irréversible de sa maladie et de son état avancé de déclin, mais qui perdra la capacité de prendre elle-même la décision de recevoir un service auquel elle aurait autrement droit.

La solution législative que nous proposons permet à cette personne de définir, avec une grande précision, les conditions exactes dans lesquelles elle souhaiterait avoir accès à l'aide médicale à mourir. De plus, même si cette personne a la possibilité de donner son consentement à certaines conditions, ces conditions devraient également être acceptées par les professionnels de la santé chargés d'évaluer l'admissibilité à l'aide médicale à mourir. Il s'agit avant tout du consentement de la personne concernée.

[*Français*]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, au Bloc québécois, nous avons une grande inquiétude. Nous craignons que la loi canadienne devienne plus contraignante que la loi québécoise qui existe déjà. Comme on le sait, le Québec est un précurseur dans ce domaine-là.

J'aimerais attirer l'attention du ministre: dans la loi québécoise, on dit qu'on évaluera si les souffrances de la personne sont jugées intolérables avant de permettre l'administration de l'aide médicale à mourir. Dans la loi fédérale, on dit qu'on ne l'administrera pas si la souffrance d'une personne peut être soulagée par des moyens raisonnables. Lors de l'échange précédent, la question qui a été soulevée était de savoir qui prendra cette décision. Au Bloc québécois, nous avons une grande inquiétude à savoir qui prendra cette décision.

Est-ce que le ministre est ouvert à s'asseoir avec notre porte-parole pour approfondir cette question et faire les modifications nécessaires au projet de loi?

L'hon. Sean Fraser: Monsieur le Président, il est clair que je devrai poursuivre cette discussion avec mon collègue du Bloc québécois sur cette question, car je ne suis pas d'accord sur la substance de ses commentaires et j'ai besoin d'apporter plus de clarifications.

Selon moi, il n'est pas nécessaire de modifier la loi actuellement en vigueur au Québec, puisqu'il n'y a pas de conflit. Par ailleurs, dans le texte du nouveau projet de loi, l'expression « souffrances intolérables » est essentiellement la même chose. S'il est nécessaire d'apporter certaines clarifications, je serais très heureux d'en discuter, car il est essentiel de collaborer avec la province qui offre ces services. Je crois qu'il existe des occasions de préciser certains détails afin de s'assurer que le projet de loi n'est pas en contradiction avec la loi de la belle province.

● (1025)

[*Traduction*]

L'hon. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre d'avoir présenté ce projet de loi.

J'ai prononcé un discours à la Chambre à propos d'Audrey Parker il y a plusieurs années, et c'est de loin la chose la plus difficile que j'ai eu à faire pendant mes 11 années à la Chambre des communes.

Voici ma question à l'intention du ministre: comment le projet de loi qu'il présente aujourd'hui a-t-il été influencé par l'expérience d'Audrey Parker et d'autres grands Canadiens comme ceux qu'il a nommés dans son discours et par ce que l'aide médicale a représenté pour eux?

L'hon. Sean Fraser: Monsieur le Président, je me souviens très bien du discours que le député a prononcé au sujet d'Audrey Parker. C'était l'une des premières fois où j'entendais un débat à la Chambre sur la question des demandes anticipées. Je me souviens de sa capacité à tenir des propos tellement passionnés malgré les larmes que cela m'a ému.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des familles qui ont une expérience personnelle de l'aide médicale à mourir et avec des personnes qui auraient souhaité y avoir accès. J'ai notamment pu m'asseoir à une table de cuisine avec un homme, maintenant décédé, qui m'a expliqué ce que c'était que de voir sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer ne plus savoir qu'il était son fils. Il a lui-même reçu le même diagnostic, malheureusement. Il m'a demandé, si j'en avais un jour l'occasion avant de me retrouver dans la même situation, d'envisager de modifier les lois afin qu'il puisse avoir la certitude qu'il ne ferait pas subir à ses enfants la douleur qu'il avait lui-même vécue.

Ces témoignages nous transforment en tant qu'êtres humains. Ils nous amènent à voir les choses sous un angle auquel nous n'avions pas accès, car le sujet dont nous débattons fait peser sur nous le poids de la responsabilité quant à des décisions qui concernent véritablement la vie ou la mort. Ainsi, pour reprendre l'argument du député, ces témoignages reflètent l'impact des lois sur la vie des gens, et ils sont d'une importance capitale, car ils mettent en lumière l'importance de ces enjeux.

[*Français*]

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Monsieur le Président, l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité émet plusieurs préoccupations relativement au projet de loi, notamment au sujet de l'exclusion permanente des personnes ayant uniquement un trouble mental. J'aimerais savoir ce que répond le ministre aux préoccupations de cette organisation.

L'hon. Sean Fraser: Monsieur le Président, j'ai eu beaucoup de conversations sur la question de la maladie mentale comme seule condition pour justifier l'aide médicale à mourir. Après ces conversations, j'ai réfléchi à cette question. Selon moi, il n'y a pas d'unanimité quant à la nature irrémédiable de la maladie mentale.

De plus, j'ai eu beaucoup de conversations avec des personnes qui n'avaient pas accès aux services de soin en santé mentale dans leur communauté. J'ai entendu différents points de vue. Je veux m'assurer que les services de soin sont disponibles dans les communautés avant que le gouvernement considère de faire avancer le projet de loi de la manière dont la députée le suggère. Selon moi, il est essentiel de respecter le point de vue des personnes qui ont besoin d'accéder aux services; elles ont beaucoup de questions sur la nature de la maladie mentale.

[*Traduction*]

Je prends ces points de vue très au sérieux. J'y ai longuement réfléchi, et, compte tenu de l'absence de consensus sur le caractère irrémédiable des maladies mentales et des lacunes en matière de soins en santé mentale sur le terrain, nous avons estimé que le maintien de l'exclusion actuelle pour une durée indéterminée constituait la meilleure solution.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Monsieur le Président, je me souviens aujourd'hui d'un de mes amis, Alex Tsang, qui a eu recours au système il y a trois ans; ce fut un moment très difficile pour lui et sa famille. Je lui ai rendu visite chez lui quelques heures avant qu'il reçoive l'aide médicale à mourir. Une question reste présente à l'esprit de tous les Canadiens, celle de la justice en ce qui concerne cette importante mesure législative sur laquelle nous revenons sans cesse depuis 2016. Je siège ici depuis 11 ans.

La question que je pose au ministre est la suivante: comment pouvons-nous garantir aux Canadiens vulnérables, aux anciens combattants et aux autres personnes atteintes d'une maladie mentale que ce projet de loi leur apportera la justice qu'ils recherchent?

● (1030)

L'hon. Sean Fraser: Monsieur le Président, je présente mes condoléances au député qui a perdu un ami. J'ai aussi eu un ami qui, peu avant sa mort, a eu l'occasion de nous accueillir une dernière fois, de raconter des histoires, de faire des blagues et même de prendre un verre de whisky quelques jours avant la fin qu'il savait arriver. Cela lui a donné, à lui et à ses amis, dont j'étais, une certaine paix intérieure.

Il est difficile de parler de la mort d'un point de vue juridique, parce que, quand quelqu'un tombe malade, ça paraît injuste. Quand quelqu'un doit mourir avant l'heure, ça paraît injuste, mais il faut tout de même penser à l'aspect juridique afin de protéger les gens contre les préjudices qui peuvent résulter d'une procédure accordée sans les mesures de protection adéquates.

L'insistance sur le caractère irrémédiable des maladies, le caractère intolérable des souffrances et le fait de veiller à ce que de multiples évaluateurs médicaux s'entendent sur les conditions à remplir avant qu'une procédure puisse être offerte, tout cela est inscrit dans la loi. De plus, nous créerions un système qui permettrait aux gens de révoquer leur consentement ou de modifier leurs conditions à tout moment. Il s'agit d'une discussion importante. Je vois que mon temps de parole est écoulé, mais je remercie sincèrement le député de sa question.

[*Français*]

Stéphane Lauzon (Argenteuil—Papineau—Des Collines, Lib.): Monsieur le Président, c'est un dossier extrêmement controversé. C'est un dossier que j'ai apporté à la table de cuisine chez moi. Il était difficile d'avoir un consensus entre mon épouse et mes trois filles. Le ministre a dit, à quelques reprises, que c'était effectivement des décisions difficiles.

Est-ce que le ministre peut nous dire l'importance d'arriver avec un projet de loi comme ça pour les Canadiens et les Canadiennes qui ont des décisions difficiles à prendre?

L'hon. Sean Fraser: Monsieur le Président, le député a raison, tous ne partagent pas le même point de vue. C'est pourquoi nous avons créé des possibilités de choix pour les personnes qui vivent avec une maladie permanente et irrémédiable. Ce n'est pas nécessaire que des partenaires partagent la même perspective, parce que le choix de l'un est différent de celui de l'autre. Pour moi, il est primordial de créer des occasions pour chaque personne d'avoir sa perspective.

[*Traduction*]

Je sais que tout le monde n'est pas d'accord, mais, face à l'absence de consensus, nous pensons avoir trouvé la bonne voie à suivre, celle qui permettra d'assurer la protection des personnes vulnérables et l'autonomie des malades.

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-41, Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir, qui constitue sans aucun doute une question d'une profonde portée morale et un sujet qui touche au cœur même de notre humanité, de notre obligation de diligence et de nos responsabilités en tant que législateurs. Peu de questions soumises à cette Chambre font autant appel à une profonde réflexion, à des principes inébranlables et à un respect rigoureux de la Constitution que l'aide médicale à mourir.

Notre priorité absolue, en tant que conservateurs, est claire depuis le premier jour et reste la protection des Canadiens vulnérables, ainsi que la mise en place de mesures de sauvegarde solides, claires et sans compromis en matière de consentement et de sécurité des patients. Les Canadiens doivent pouvoir avoir l'assurance que toute décision concernant l'aide médicale à mourir est strictement volontaire, prise en toute connaissance de cause et totalement exempte de pression, de coercition subtile ou d'influence indue de la part de toute source extérieure. Cependant, à la lumière du cheminement actuel de l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir et des propositions législatives qui nous sont soumises concernant les demandes anticipées, de graves questions juridiques, éthiques et pratiques se posent. Ce sont là des questions que nous, en tant que représentants élus, ne pouvons pas nous permettre d'écarter ou d'ignorer par simple opportunisme politique.

Permettre à chaque province et territoire de décider s'il autorise les demandes anticipées risquerait de créer un régime fragmenté d'un bout à l'autre du pays, de quoi dérouter tous les Canadiens. Sans vouloir m'écarter du sujet, l'expérience nous a appris que les choses ont tendance à dérailler quand trop de personnes et trop d'instances exercent un contrôle sur des questions semblables. Bien souvent, cela ne sert ni les intérêts du pays ni ceux des Canadiens.

Pour revenir au projet de loi, une telle fragmentation ne ferait qu'accroître les inégalités d'accès à l'aide médicale à mourir et affaiblir la surveillance uniforme. Les Canadiens méritent les mêmes protections, peu importe leur province ou leur territoire. Les risques qu'il y ait des écarts importants dans les mesures de sauvegarde d'un bout à l'autre du pays si on a recours à des régimes provinciaux différents pour encadrer des aspects essentiels des demandes anticipées sont fort préoccupants.

De plus, notre cadre juridique est bien mal outillé pour gérer les questions juridiques et éthiques clivantes qui découleraient de la décriminalisation des demandes anticipées. Les demandes anticipées d'euthanasie se traduiraient par des risques accrus et sans précédent autant pour les patients que pour les professionnels de la santé, notamment celui, irréversible et tragique, d'entraîner un décès injustifié. Pensons à la question fondamentale et insoluble du consentement. Comment peut-on réellement garantir le respect du consentement quand une personne n'est plus en mesure d'exprimer ses volontés? Une décision consignée dans un document juridique des années, voire des décennies, auparavant peut ne plus correspondre à ce que cette personne souhaite aujourd'hui. Les réalités de la vie changent, les points de vue évoluent, et la capacité des gens à surmonter les épreuves nous surprend souvent.

Une demande anticipée d'aide médicale à mourir ne devrait jamais conserver indéfiniment sa validité sans être périodiquement réexaminée, renouvelée et réévaluée. Plus inquiétant encore, l'approche proposée obligerait les professionnels de la santé à porter un jugement subjectif sur le caractère intolérable des souffrances d'un patient désormais incapable d'exprimer ce qu'il ressent réellement.

● (1035)

Aucun Canadien ne devrait jamais recevoir l'aide médicale à mourir parce qu'une autre personne — qu'il s'agisse d'un médecin, d'un membre de la famille, d'un fonctionnaire, d'un politicien ou de quiconque — estime que ses souffrances sont devenues insupportables. Un handicap, une dépendance ou un état de santé en détérioration ne devraient jamais être considérés comme une preuve ou une justification que la vie d'une personne ne vaut plus la peine d'être vécue. Nos mesures de sauvegarde juridiques doivent protéger explicitement les Canadiens vulnérables contre les présomptions discriminatoires ou fondées sur l'âge concernant leur qualité de vie. S'il existe le moindre doute quant à savoir si une personne refuse activement l'aide médicale à mourir, sa vie doit passer avant tout si elle exprime la moindre réticence. Une simple période d'attente de 30 jours ne peut se substituer à une évaluation indépendante approfondie lorsqu'il existe une véritable incertitude. Le Parlement doit être pleinement convaincu que les mesures de sauvegarde peuvent protéger de façon fiable les personnes qui ne sont plus en mesure de s'exprimer ou de défendre leurs propres intérêts.

Nous devons également aborder de front la question plus large de l'élargissement de l'aide médicale à mourir à des domaines des soins de santé où la sécurité ne peut être garantie. Les systèmes de justice et de santé canadiens ne sont tout simplement pas équipés pour répondre de façon sécuritaire à l'élargissement de l'aide médicale à mourir lorsqu'un trouble mental est le seul problème médical invoqué. Depuis des années, les conservateurs campent fermement sur cette position cruciale, prônant la prudence et la responsabilité médicale. Je me réjouis que le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir se soit finalement rangé à l'avis des dirigeants conservateurs en reconnaissant qu'il fallait suspendre indéfiniment l'aide médicale à mourir lorsqu'un trouble mental est le seul problème médical invoqué. Le maintien de cette exclusion reconnaît explicitement les importantes préoccupations de sécurité non résolues entourant ces cas cliniques complexes.

Ma collègue, la députée conservatrice de Cloverdale—Langley City, a pris des mesures législatives concrètes dans ce dossier, en présentant le projet de loi d'initiative parlementaire C-218. Son projet de loi aurait modifié le Code criminel afin d'éliminer pour toujours l'élargissement prévu de l'aide médicale à mourir aux cas où la maladie mentale est la seule affection sous-jacente. Malheureusement, les libéraux s'y sont opposés en invoquant des raisons très difficiles à défendre. Nous devons veiller à ce que les lois nationales donnent aux personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale l'accès à des traitements, à un soutien psychiatrique exhaustif, à de la compassion et à de l'espoir, et non à un recours administratif pour simplement mettre fin à leur vie.

Les conservateurs ont toujours recommandé que le gouvernement fédéral mène une surveillance accrue et instaure un mécanisme détaillé d'information du public afin de rétablir la confiance et d'imposer des critères rigoureux en matière d'obligation redditionnelle dans l'ensemble du système médical. Nous avons besoin de normes nationales minimales pour les processus de surveillance de l'aide médicale à mourir, de nouvelles lignes directrices cliniques, de formations pour les praticiens et d'un examen complet et urgent de l'efficacité et de l'applicabilité concrète des mesures de sauvegarde actuelles. Dans cette optique, le Canada devrait mettre sur pied une commission nationale indépendante d'examen de l'aide médicale à mourir calquée sur le cadre québécois pour réexaminer des cas individuels, assurer le strict respect des normes juridiques et publier un rapport annuel détaillé à l'intention des Canadiens.

Au cœur du débat, il y a une promesse morale fondamentale: jamais un Canadien ne devrait avoir le sentiment que l'aide médicale à mourir est la seule option qu'il lui reste parce qu'il n'a pas accès à de bons soins médicaux, à un logement abordable ou à un soutien social adéquat. Les Canadiens vulnérables méritent des soins de qualité, de solides mesures de protection et de l'espoir. On ne devrait jamais leur proposer l'aide médicale à mourir en remplacement lamentable du soutien social et médical de base que leur gouvernement n'a pas su leur fournir. La priorité des gouvernements doit être de garantir un accès universel et véritable à des soins palliatifs de haute qualité, à des mesures de soutien pour les personnes handicapées, à des logements spécialisés et à des services de santé mentale partout au pays.

Nos lois reflètent nos valeurs sociales fondamentales. C'est lorsque les citoyens sont le plus vulnérables — quand ils sont malades, âgés, en situation de handicap ou aux prises avec de graves difficultés personnelles — qu'ils ont besoin de savoir que leur pays les soutient et qu'il accorde de la valeur à leur existence. Veillons à ce que nos lois respectent la dignité humaine, renforcent les mesures de sauvegarde nationales et accordent sans équivoque la priorité à la protection de la vie humaine.

● (1040)

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, les observations de mon collègue sont le fruit d'une profonde réflexion. Je pense que nous partageons tous les mêmes objectifs. Ce projet de loi a été déposé afin que, pour le moment, les personnes atteintes d'une maladie mentale n'aient pas accès à l'aide médicale à mourir. Certaines des dispositions de ce projet de loi visent à faire en sorte que des mesures de sauvegarde soient ajoutées là où c'est nécessaire pour protéger ces gens.

Personne ici ne souhaite que quelqu'un soit privé de ses droits en tant que Canadien. Nous voulons tous nous assurer que les Canadiens bénéficient non seulement des meilleures protections possibles, mais aussi des services auxquels ils ont droit. Au cours des dernières années, on a enfin commencé à se pencher davantage sur la santé mentale. Des sommes importantes ont été versées aux provinces. Les mesures d'aide sont plus nombreuses, mais ce n'est toujours pas suffisant. J'ose espérer que les personnes atteintes de maladie mentale, aujourd'hui et à l'avenir, n'auront jamais à envisager l'aide médicale à mourir faute d'avoir accès aux soins de santé dont elles ont besoin.

J'aimerais que le député nous dise ce qu'il considère comme des soins adéquats en matière de santé mentale.

Costas Menegakis: Monsieur le Président, la question de la députée était très réfléchie. Nous accueillons favorablement l'exclusion de la maladie mentale comme seul problème de santé invoqué, mais des questions sérieuses subsistent. Voilà qui répond à la première partie de la question de la députée.

En ce qui concerne la deuxième partie de sa question, je pense qu'il incombe au gouvernement et qu'il nous incombe à tous, en tant que législateurs, de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des professionnels de la santé, à des services sociaux et à des logements adéquats, c'est-à-dire à tout ce qui est essentiel à la dignité fondamentale et à la vie d'une personne. Nous devons mettre l'accent sur l'amélioration de ces services et non sur une solution facile permettant à quelqu'un de choisir l'aide médicale à mourir. Il s'agit d'une question d'une grande portée morale, éthique et, dans certains cas, religieuse. Il est bien plus important de centrer nos efforts sur la prestation de services adéquats à la population plutôt que sur un projet de loi comme celui-ci.

● (1045)

[*Français*]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, c'est sûr qu'il faut baliser l'aide médicale à mourir. Tout le monde s'entend là-dessus. Il ne faut pas que ce soit administré n'importe comment dans n'importe quelle circonstance. Par contre, la plupart des conditions que la loi fédérale s'apprête à détailler relèvent des soins, et les soins relèvent des provinces et du Québec.

Est-ce que mon collègue est d'accord que le cadre fédéral devrait permettre dans le Code criminel l'application de l'aide médicale à mourir et laisser aux provinces et au Québec le soin de définir les détails par la suite?

[*Traduction*]

Costas Menegakis: Monsieur le Président, c'est une pente glissante que de nous décharger de notre responsabilité de législateurs fédéraux en donnant à un nombre croissant d'organes législatifs provinciaux la compétence de se prononcer sur une question aussi importante que celle-ci, en particulier sur les détails précis de cette mesure législative.

D'autres compétences ont été confiées aux provinces, et nous avons constaté que ça n'a pas fonctionné. Cette question revêt un grand intérêt moral pour tous les Canadiens. Je ne crois pas qu'il faille donner des responsabilités supplémentaires aux provinces, et leur demander de se prononcer sur les aspects de cette mesure législative qui doivent être réglés, sans qu'on établisse un mécanisme clair de surveillance fédérale.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Monsieur le Président, le député a mentionné le projet de loi C-218, qui visait, dans un souci de justice, à protéger les personnes atteintes de maladie mentale contre l'élargissement de la portée de ces mesures législatives. S'il n'y voit pas d'inconvénient, j'aimerais qu'il explique davantage ce qu'il a dit à ce sujet et qu'il explique pourquoi le projet de loi en question était nécessaire pour protéger les Canadiens vulnérables.

Costas Menegakis: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir livré un récit très personnel et passionné à propos de ce qu'il a vécu avec un ami proche à qui il a malheureusement dû faire ses adieux. Il nous a parlé ici, à la Chambre, de cette expérience qui l'a profondément touché.

La maladie mentale est un vaste sujet. Une multitude de personnes différentes souffrent de maladies mentales pour toutes sortes de raisons, et il existe un processus pour passer à travers ces situations. Il est absolument insensé de donner aux personnes atteintes la possibilité de recourir à l'aide médicale à mourir à un moment où elles sont au plus bas et où elles ont l'impression de n'avoir aucun avenir, que ce soit pour des raisons de santé ou pour d'autres raisons. Il était obligatoire et nécessaire d'exclure cette possibilité au moyen du projet de loi que ma collègue a présenté à la Chambre, mais le gouvernement a malheureusement voté contre.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais citer un article rédigé par Stefanie Green, praticienne principale et présidente fondatrice de l'Association canadienne des évaluateurs et prestataires de l'AMM.

On peut y lire ce qui suit:

> En tant que praticienne [...] je peux vous dire que [...] lorsque j'annonce à quelqu'un qu'il est admissible à l'aide médicale à mourir, qu'il décide ou non d'y avoir recours, je constate que sa souffrance s'en trouve atténuée. Plutôt que de se sentir impuissant, il sait désormais qu'un choix s'offre à lui. À ce moment remarquable, je le vois presque immédiatement cesser d'être obnubilé par la manière dont il va mourir — ce qui lui faisait tant peur — pour commencer à se concentrer plutôt sur la façon dont il compte vivre le temps qu'il lui reste.

Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de cette citation en particulier.

● (1050)

Costas Menegakis: Monsieur le Président, nous étudions actuellement le projet de loi C-41. Je pense qu'il nous incombe d'en débattre en détail, en tenant compte de ce qu'il implique pour les personnes en fin de vie ou pour leurs proches. Nous devons l'examiner attentivement, consulter les professionnels de la santé, les juristes, les familles, les anciens combattants et les personnes en situation de handicap, et les écouter. Nous devons renvoyer le projet de loi au comité, en débattre, en discuter ici à la Chambre et proposer des amendements. Jusqu'à présent, le gouvernement ne semble pas très disposé à accepter les amendements proposés par les autres partis à la Chambre. Or, dans le cas d'un projet de loi comme celui-ci, je pense qu'il est important que le gouvernement tienne compte non seulement de l'avis de ses propres députés, mais aussi de celui des autres.

Nous sommes la voix du peuple à la Chambre. Nous devons écouter les conseils des experts et veiller à ce que cette mesure législative soit aussi solide et infaillible que possible, car elle concerne ce qui compte le plus pour nous tous: la vie.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, je comprends qu'il s'agit d'un sujet difficile. Beaucoup de députés, voire tous les députés, ont vu un proche souffrir d'une maladie mentale ou de troubles liés au vieillissement, comme la démence. Ce qui m'importe, c'est de savoir si les mesures de sauvegarde prévues dans le projet de loi seront suffisantes.

Mon collègue vient de parler de l'importance de la vie. Je suis curieux de savoir quelle est la meilleure façon, à son avis, de faire en sorte que le gouvernement soit prêt à écouter ces experts et à nous aider à comprendre quelles mesures de sauvegarde sont requises pour que les règles en vigueur produisent réellement les résultats escomptés.

Costas Menegakis: Monsieur le Président, notre parti, le Parti conservateur, a plaidé en faveur d'un renforcement de la surveillance fédérale et de la production de rapports publics. Je tiens à remercier le député de sa question, car elle me donne l'occasion d'affirmer que nous devrions tous être convaincus de la nécessité de normes nationales minimales pour la surveillance de l'aide médicale à mourir. Nous devrions disposer de lignes directrices et de formations à jour et procéder à un examen de l'efficacité et de l'applicabilité des mesures de sauvegarde actuelles en matière d'aide médicale à mourir. Ce processus doit être continu. Il doit être mené avec sérieux. Nous devons nous assurer que la surveillance est bien en place et que, en toutes circonstances, nous avons la certitude absolue que la personne reste libre de son choix jusqu'à la toute dernière seconde. Ce projet de loi, par exemple, permettrait à quelqu'un de prendre une décision des décennies à l'avance, mais des décennies plus tard, cette personne pourrait avoir changé d'avis. Nous ne pouvons pas accepter cela. Les mesures de sauvegarde sont essentielles pour garantir le respect de la volonté de la personne dont la vie est en jeu.

[*Français*]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, avant de commencer, je vais demander le consentement unanime de la Chambre pour partager mon temps de parole avec ma très estimée collègue de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan.

Le vice-président adjoint (John Nater): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Yves Perron: Monsieur le Président, il y a deux choses dans ce projet de loi: il y a l'ouverture sur les cas de maladies mentales graves, récurrentes et incurables, puis il y a l'ouverture pour les demandes anticipées. Nous sommes déçus de la fermeture sur les demandes pour les causes de santé mentale parce que nous pensons que d'exclure d'emblée tout le monde, peu importe l'analyse qu'on pourrait en faire, ça risque d'être anticonstitutionnel. En fait, ce n'est pas seulement que nous le pensions, mais nous sommes pas mal sûrs de notre coup. Ça nous embête. Comment voter en faveur d'un projet de loi alors que nous savons qu'il sera jugé anticonstitutionnel? Le malheur, dans tout ça, c'est que ça va être jugé anticonstitutionnel dans cinq, six, sept ou huit ans, après des souffrances énormes par des personnes qui sont déjà fragilisées, des personnes qui sont déjà sans le sou, sans moyen. On leur demande de payer des frais juridiques, de s'organiser et de prendre un temps incommensurable pour faire ça. Je pense que ce n'est pas bien.

J'aimerais que les gens qui entrent à la Chambre pour la période des questions orales se rappellent qu'il y a des gens qui sont en train de faire des discours. Ce serait plaisant, parce que c'est quand même un sujet qui est grave, qui est sérieux et dont il faut qu'on parle avec précaution. Or, quand on entend parler très fort, comme c'est le cas présentement...

● (1055)

Le vice-président adjoint (John Nater): Je vais interrompre le député pendant quelques secondes pour rappeler la Chambre à l'ordre.

[*Traduction*]

Le député a raison. Il y a de plus en plus de bruit. Je demanderais aux députés de limiter les conversations parallèles.

[*Français*]

Tout le monde devrait pouvoir entendre ce que l'honorable député a à dire.

L'honorable whip du Bloc québécois a la parole.

Yves Perron: Monsieur le Président, comme je le disais, il s'agit d'un sujet grave et sérieux. Il faut donc en parler avec précaution. C'est la raison pour laquelle j'aimerais que ce soit plus tranquille à la Chambre.

Je vais reprendre là où j'en étais. Nous sommes certains que le fait d'exclure d'emblée des gens de l'admissibilité à l'aide médicale à mourir pour maladie mentale va être inconstitutionnel. Dans le fond, en faisant ça, on place ces gens dans l'obligation de poursuivre eux-mêmes le gouvernement, comme Mme Gladu et M. Truchon l'ont fait. C'est ça qui est épouvantable.

Il faut que les gens comprennent bien de quoi il s'agit quand on parle de maladie mentale. Tantôt, j'entendais des commentaires de la part d'élus qui disaient qu'on a tous des proches qui ont des problèmes de santé mentale. C'est vrai, mais nous ne parlons pas de problèmes de cette ampleur. D'ailleurs, c'est décrit dans les textes de loi. On parle de souffrances intolérables et de maladies incurables. On parle de souffrances qu'on est incapable de soulager. Il est possible que ça existe. Personne ici n'est psychiatre. Personne ici ne peut affirmer hors de tout doute raisonnable que de tels cas n'existent pas.

Des cas comme ceux-là, il n'y en aura pas à la pelletée, puisque ce sont des exceptions. Or ça n'a pas de sens de fermer complètement la porte. Ce n'est pas parce que quelqu'un va lever la main qu'on va automatiquement lui donner accès à l'aide médicale à mourir demain matin. Il y a tout un processus. D'ailleurs, au Québec, c'est très bien réglementé.

Voilà ce qui conclut la première partie, qui portait sur l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir.

Je vais maintenant passer à la deuxième partie, qui concerne les demandes anticipées.

Quand le ministre a annoncé son intention, le 7 octobre dernier, nous nous en sommes réjouis. J'imagine que les gens du gouvernement étaient contents de voir les députés du Bloc québécois se réjouir de cette annonce. Ça n'arrive pas très souvent, il faut le dire, surtout en contexte majoritaire.

Par contre, nous avons analysé le projet de loi, et nous avons d'importantes craintes. J'ai posé la question au ministre tantôt. D'ailleurs, j'étais heureux d'entendre qu'il s'engageait à discuter avec notre porte-parole, le député de Montcalm, qui maîtrise la question de façon magistrale et qui travaille des heures incalculables sur ce dossier. Il ne fait pas que des discours, il parle aussi aux gens sur le terrain. Il a un réseau incroyable. Il va pouvoir transmettre au ministre les réflexions des gens sur le terrain.

J'espère que nous allons en arriver à quelque chose qui a de l'allure. Ce que nous craignons, dans la formulation actuelle, c'est que la loi fédérale vienne limiter la loi québécoise. Pour l'instant, le Code criminel a préséance sur les lois québécoises. On travaille là-dessus. Si le Code criminel devenait plus restrictif, on viendrait modifier la loi québécoise, par ricochet. C'est à cause de ce genre de choses que la nation du Québec souhaite un jour s'administrer elle-même dans son Parlement. Il y a la question de la langue, mais il n'y a pas juste ça. Des exemples que nous voyons au quotidien font que nous avons de plus en plus la conviction que ce serait la bonne chose à faire.

Notre grande inquiétude, c'est que, au Québec, nous avons assorti ça de conditions jugées tolérables. Or, dans la loi fédérale, on dit qu'on va l'appliquer si on peut soulager la personne par des moyens raisonnables.

Je vais m'arrêter ici, et je vais reprendre la parole après la période des questions orales.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je remercie le député. Il aura quatre minutes pour terminer son intervention, après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1100)

[*Traduction*]

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA COLONNE VERTÉBRALE

Maggie Chi (Don Valley-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le 16 octobre est la Journée mondiale de la colonne vertébrale. À cette occasion, les professionnels de la santé et les décideurs du monde entier sensibilisent la population à l'importance de la santé de la colonne vertébrale et de la prévention des douleurs et des handicaps liés à la colonne vertébrale. On peut prendre soin de sa colonne vertébrale en adoptant des habitudes saines, par exemple en demeurant actif, en faisant attention quand on soulève des charges et en travaillant dans des conditions sécuritaires.

Dans ma circonscription, Don Valley-Nord, nous avons la chance d'avoir le Canadian Memorial Chiropractic College, qui est un chef de file dans l'enseignement de la chiropratique depuis plus de 80 ans. Il a formé des générations de professionnels de la santé qui exercent au Canada et dans le monde entier.

En cette Journée mondiale de la colonne vertébrale, je tiens à saluer le corps professoral et les étudiants du collège, ainsi que toutes les personnes qui aident les Canadiens à rester en santé et à vivre sans douleur.

LE JOUR DU SOUVENIR

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Monsieur le Président, partout au pays, les coquelicots fleurissent sur le revers des vestons; le temps est venu de nous souvenir des personnes qui ont tout sacrifié pour que nous puissions vivre libres.

De la guerre des Boers en 1899 à la Première et à la Seconde Guerre mondiale, à la guerre de Corée, à la guerre du Golfe et à la guerre en Afghanistan, comme en temps de paix, les femmes et les hommes en uniforme du Canada ont tout donné et ont porté un fardeau immense pour nous tous. Les tragédies récentes, notamment les vies perdues à Wainwright, témoignent de l'ampleur des sacrifices qu'ils continuent de consentir.

Cela me rappelle mon propre grand-père, Jesse Pullin, qui a servi pendant la Première Guerre mondiale pour la Grande-Bretagne et qui, après avoir immigré au Canada, a repris du service, cette fois pour le Canada, pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est revenu avec des éclats d'obus et d'autres blessures, mais pendant toutes les années où je l'ai connu, il n'a jamais parlé des batailles et des atrocités qu'il a vues ni des difficultés qu'il a endurées.

Beaucoup ont porté et portent des blessures physiques comparables et de profondes séquelles psychologiques. Nous ne devons pas oublier ce qu'ils ont donné pour notre paix. Le jour du Souvenir et tous les autres jours, nous nous souviendrons d'eux.

* * *

LES ÉLECTIONS DE WHITBY

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Monsieur le Président, le service public n'est pas une voie facile. Il exige de présenter sa candidature, de s'exposer à un examen minutieux et de consacrer d'innombrables heures à améliorer la vie des autres. Ceux qui choisissent de servir le pays le font parce qu'ils se soucient profondément de leur collectivité et des gens qui y vivent.

Aujourd'hui, je tiens à féliciter les membres nouvellement élus du conseil municipal de Whitby, ainsi que la mairesse réélue, Elizabeth Roy. Je suis très enthousiaste à l'idée de poursuivre notre collaboration et d'aider Whitby à prospérer. Au fur et à mesure que Whitby continuera de croître, la mairesse Roy et le conseil municipal joueront un rôle important pour ce qui est d'aider notre collectivité à saisir de nouvelles occasions, tout en préservant la qualité de vie qui fait de notre ville un endroit si agréable où vivre, travailler et élever une famille.

Je tiens également à remercier tous les candidats qui se sont présentés aux élections. Quel que soit le résultat, Whitby est plus forte grâce à leur volonté de servir. Je les remercie de leur engagement.

* * *

PATRICK STEWART

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Monsieur le Président, sir Patrick Stewart, acteur, auteur, survivant de violence familiale, défenseur des droits de la personne et de la santé mentale des hommes, époux, père et homme bon et honnête, est mort mercredi dernier à l'âge de 86 ans.

Né en 1940 dans une ville industrielle du Yorkshire au sein d'une famille marquée par la violence de son père, il a quitté l'école à l'âge de 15 ans. L'un de ses enseignants lui a fait découvrir Shakespeare, une passion qui ne l'a jamais quitté. Il a passé 16 ans au sein de la Royal Shakespeare Company, puis il est monté sur le pont du vaisseau spatial *Enterprise*, où le capitaine Picard a commandé son équipage avec raison, conviction et la volonté d'exécuter, son fameux « make it so ». Ensuite, il a incarné le professeur Xavier, dont l'école qualifiait les parias de surdoués. Quand la pandémie nous a forcés à rester chacun chez soi, il nous lisait un sonnet chaque jour.

À travers ses rôles, il nous a fait vivre des aventures, des dilemmes moraux, des deuils et de grandes réflexions. Pour des millions de personnes, ses performances brillantes et convaincantes ont apporté de la joie, de l'émotion et le courage de rêver sans limites. En ces temps incertains, alors que de nouvelles frontières s'ouvrent devant nous, je repense à la dernière réplique de l'épisode *Rendez-vous à Farpoint*: « Les secrets de l'univers nous attendent. En avant toute! »

Je remercie sir Patrick Stewart. Qu'il repose en paix.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Stéphane Lauzon (Argenteuil—Papineau—Des Collines, Lib.): Monsieur le Président, récemment, j'ai eu le plaisir de visiter le Salon de la formation professionnelle à Gatineau et j'ai pu constater toute la richesse et la diversité des métiers enseignés dans notre région. Ayant moi-même été enseignant en formation professionnelle, je connais l'importance de transmettre le savoir-faire et de donner aux jeunes les compétences nécessaires pour bâtir leur avenir.

La formation professionnelle est plus qu'un parcours scolaire. C'est un moteur de développement économique et de prospérité pour nos régions et pour le Canada. Nos entreprises et nos industries ont besoin de travailleurs qualifiés, compétents et passionnés. Bâtir un Canada fort, c'est aussi reconnaître la valeur des métiers spécialisés et investir dans celles et ceux qui les exercent.

Aujourd'hui, je tiens à saluer les enseignants, les centres de formation et tous les étudiants qui contribuent à façonner notre avenir, parce que la force du Canada repose d'abord sur le talent et le savoir-faire de ses gens.

* * *

● (1105)

[*Traduction*]

L'ENTREPRENEURIAT AU MANITOBA

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Il y a 30 ans, monsieur le Président, que Milt Reimer s'est attelé à coudre des vêtements pour motoneige dans son sous-sol de Morris, au Manitoba. Cet automne, l'entreprise qu'il a fondée, FXR Racing, franchira le cap du milliard de dollars de ventes depuis sa création.

M. Reimer connaissait son sport. Anciennement coureur de motocross et concessionnaire de sports motorisés, il avait compris ce qui avait échappé à d'autres: les motoneigistes avaient besoin de vêtements plus légers, mieux ajustés et conçus pour résister aux rigueurs du climat. Il a donc décidé de les fabriquer lui-même. Principale marque de vêtements pour sports motorisés au Canada, cheffe de file de sa catégorie en ce qui concerne l'équipement pour motoneigistes et marque nord-américaine parmi les plus réputées dans le domaine du motocross, FXR a toujours son siège à Oak Bluff, au Manitoba. L'entreprise vend ses produits dans une bonne soixantaine de pays par l'intermédiaire d'un millier de concessionnaires, fournissant du travail à plus de 135 Canadiens et commanditant plus de 9 000 athlètes, coureurs amateurs et champions du monde confondus.

Il a fallu 30 ans à M. Reimer et à toute l'équipe de FXR pour franchir le cap du milliard de dollars. C'est le fruit de 30 ans de persévérance, d'ingéniosité et d'amour du sport. Voilà l'entrepreneuriat manitobain à son meilleur. Au nom des députés, je félicite Milt Reimer et tout le monde à FXR. Au Manitoba, nous sommes fiers d'eux.

* * *

L'ORGANISATION DES FEMMES MUSULMANES D'OTTAWA

Yasir Naqvi (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour souligner le 25e anniversaire de l'Organisation des femmes musulmanes d'Ottawa. Fondé dans la foulée des attentats du 11 septembre, cet organisme est né de l'initiative de 50 femmes d'Ottawa déterminées à bâtir des ponts entre les différents groupes confessionnels et à combattre la peur et la haine envers les musulmans. Aujourd'hui, l'organisation rassemble des femmes et des hommes de différentes confessions religieuses qui poursuivent inlassablement cette mission de rapprochement entre les communautés. Son dîner du Festival de l'amitié est devenu un incontournable à Ottawa.

Je tiens à remercier tout particulièrement ma tante, Nazira Tareen, véritable cheville ouvrière de l'Organisation des femmes musulmanes d'Ottawa. Il est presque impossible de dire non à tante Nazira, tant elle consacre chaque jour son énergie à rassembler les gens.

Au nom de tous les députés, je tiens à féliciter chaleureusement l'Organisation des femmes musulmanes d'Ottawa à l'occasion de son 25e anniversaire.

* * *

LA COLLECTE DE DENRÉES D'EDMONTON

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'incroyable campagne annuelle de collecte de denrées d'Edmonton, qui a été organisée par l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours. Cette initiative d'envergure a réuni 43 congrégations locales et des milliers de bénévoles provenant de 16 collectivités. Les bénévoles ont distribué dans la région 300 000 sacs destinés à recueillir les dons des résidants, puis les ont récupérés le 19 septembre.

Ensemble, ils ont amassé près de 400 000 livres de nourriture pour la banque alimentaire d'Edmonton et celles des collectivités avoisinantes. Cette réussite a été rendue possible grâce à de nombreuses familles et à des commanditaires tels que Purolator, Grimshaw Trucking et JustServe, ainsi qu'à la coordonnatrice, Chantelle McMullin, que je remercie tout particulièrement. Je tiens également à remercier encore une fois l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours et tous les bénévoles. Une fois de plus, ils ont démontré pourquoi Edmonton est surnommée la ville des champions.

[*Français*]

LA MRC DE MASKINONGÉ

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à souligner l'élection de Mme Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton, à titre de préfète de la municipalité régionale de comté, ou MRC, de Maskinongé. Sa riche expérience et son sens marqué du service public feront d'elle une leader régionale de haut calibre qui aura un impact important sur le développement et la prospérité de la MRC de Maskinongé. De son côté, M. Steeve Boulanger, maire de Yamachiche, agira à titre de préfet suppléant et saura certainement apporter une énergie nouvelle au profit des gens de Maskinongé.

Je désire également remercier le préfet sortant, M. Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, de ses loyaux services. Ayant assumé la tâche avec fierté et détermination au bénéfice du bien commun, il a toujours fait preuve d'un grand don de soi. En terminant, j'aimerais aussi remercier M. Yvon Deshaies, maire de Louiseville, qui assumait la fonction de préfet suppléant avec dévouement.

La population les remercie de leurs loyaux services.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE PRESCOTT-RUSSELL

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner et célébrer le 40e anniversaire de la Société de développement communautaire de Prescott-Russell.

Depuis 40 ans, cette formidable organisation incarne les valeurs qui font la force de notre région: le travail, l'entraide et la volonté de bâtir ensemble une communauté plus forte et plus prospère. Au cours de ces 40 dernières années, d'innombrables entreprises, initiatives bénévoles et projets communautaires ont vu le jour et ont prospéré grâce à son leadership et à son soutien, contribuant ainsi à la croissance et à la prospérité de notre région. Je suis fière de pouvoir compter sur un organisme aussi remarquable au service de la population de Prescott—Russell.

Je remercie de leur dévouement et de leur engagement celles et ceux qui ont contribué à son succès au fil des ans. Joyeux 40e anniversaire.

* * *

● (1110)

[*Traduction*]

LE LIEN GEORGE-MASSEY

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, les Britanno-Colombiens attendent depuis trop longtemps le remplacement du tunnel George-Massey. Pour les travailleurs qui font la navette entre Delta et Richmond, les familles qui se rendent au traversier et les camionneurs qui transportent des marchandises sur l'un des corridors commerciaux les plus importants du Canada, le goulot d'étranglement du tunnel George-Massey se traduit par davantage de temps passé dans la circulation.

Cet été, le gouvernement libéral s'est engagé à consacrer jusqu'à 3 milliards de dollars au remplacement de ce tunnel vieillissant. La semaine dernière, les Britanno-Colombiens ont voté pour le changement. Ils ont élu un nouveau gouvernement conservateur, et le premier ministre désigné, Lorne Doerkson, s'est engagé à construire un nouveau pont à 10 voies pour remplacer le tunnel George-Massey. Alors que la date limite de financement, fixée au 1er décembre, approche, rien ne justifie l'incertitude. Ces 3 milliards de dollars ont été promis aux Britanno-Colombiens, et non au NPD ni à un concept particulier. Ce pont est essentiel pour les travailleurs, pour notre porte d'entrée du Pacifique et pour l'acheminement des marchandises vers les marchés.

Les élections ont entraîné un changement de gouvernement. Elles n'ont toutefois pas changé les embouteillages, les goulots d'étranglement pour le commerce ni la nécessité d'un nouveau pont. Les Britanno-Colombiens en ont assez des embouteillages et d'attendre que les gouvernements agissent. Respectons leur vote, honorons l'engagement de 3 milliards de dollars et construisons ce pont.

* * *

RANJIT SARIN

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, c'est sa famille qui a amené Ranjit Sarin au Yukon et c'est elle qui l'a entouré avec amour quand il nous a quittés au printemps dernier. Cependant, ce sont son engagement et son dévouement envers la collectivité qui ont amené la plupart des Yukonnais à bien le connaître.

En tant que membre du club Rotary et de la Golden Age Society du Yukon, M. Sarin n'a jamais cessé d'œuvrer pour le bien-être des aînés. D'ailleurs, en 2023, après des décennies d'engagement, il a reçu la Médaille du souverain pour les bénévoles de la gouverneure générale. En tant que président de la Vimy Heritage Housing Society, M. Sarin était un visionnaire animé d'un grand enthousiasme entourant les logements accessibles pour les aînés, un rêve qui, malheureusement, n'a pas encore été concrétisé.

Les exigences et les attentes élevées de M. Sarin s'appliquaient tout autant à lui-même qu'à son entourage. D'ailleurs, quand il m'a téléphoné quelques jours seulement avant son décès, il a commencé l'appel comme à son habitude en disant: « Bonjour, monsieur le député. C'est encore votre concitoyen préféré. »

Ranjit Sarin incarnait tout ce que chérissent les Yukonnais: l'engagement, l'esprit communautaire et la générosité. Je remercie Ranjit Sarin de son dévouement envers le Yukon. Nous qui occupons des fonctions officielles, puissions-nous garder à l'esprit que, dans une vie marquée par la joie et le dévouement, il a véritablement vécu sa vie au maximum.

* * *

LE COÛT DE LA VIE

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, en réaction aux dépenses inflationnistes des libéraux, la Banque du Canada a, pour la première fois depuis trois ans, haussé les taux d'intérêt cette semaine. Cette hausse représente un coup dur pour les habitants des localités que je représente. Elle influe directement sur les taux d'intérêt, qui vont grimper à leur tour.

Du point de vue démographique, ma circonscription compte parmi les plus âgées du Canada. On y trouve beaucoup d'aînés à revenu fixe qui doivent jongler avec les prêts hypothécaires, les lignes de crédit et la nécessité de prendre la voiture pour se rendre chez le médecin. Certains de ceux qui faisaient des dons aux banques alimentaires y font désormais la queue.

Les libéraux refusent de reconnaître que la crise du coût de la vie va de mal en pis. Les prestations et les bas de laine suffisent difficilement pour joindre les deux bouts. Les aînés font des pieds et des mains pour arriver à mettre du pain sur la table.

* * *

[*Français*]

UN HOMMAGE À DES PARENTS EXCEPTIONNELS

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je prends un moment aujourd'hui pour rendre hommage à deux personnes exceptionnelles: ma mère et mon père.

Ensemble, ils ont élevé 7 enfants et accueilli 24 petits-enfants et 18 arrière-petits-enfants. Toute leur vie, ils ont travaillé sans relâche à notre ferme laitière familiale tout en s'occupant de nombreux hectares de terre à bois et d'une érablière. Malgré tout ce travail, ils ont toujours trouvé du temps pour s'impliquer dans leur communauté.

Ma mère a été une véritable pionnière pour les femmes, siégeant pendant plus de 26 ans au conseil d'administration d'une compagnie d'assurance dans les années 1980-1990, où elle était la seule femme. Mon père, quant à lui, a consacré plus de 20 années de sa vie comme conseiller municipal. Ils avaient sept enfants, une ferme laitière, une érablière et, malgré tout, du temps pour s'impliquer dans leur communauté.

Merci, maman; merci, papa; je vous remercie de vos sacrifices et de votre amour. Surtout, je vous remercie d'avoir fait de moi l'homme que je suis aujourd'hui.

Je vous aime.

* * *

[*Traduction*]

LE COÛT DE LA VIE

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, les familles de Cowichan—Malahat—Langford et du reste de l'île de Vancouver ont du cœur à l'ouvrage, sauf que les factures augmentent sans cesse. En faisant l'épicerie, les parents redoutent le passage à la caisse. Parce que les pensions ne suffisent pas à payer l'essentiel, les retraités se privent.

Selon les dernières prévisions de la Banque du Canada, l'inflation montera à 3,1 % en 2027 alors que le rapport de juillet annonçait plutôt 2 %. Autrement dit, le montant des versements hypothécaires augmentera, et la hausse des prix passera à la vitesse supérieure, alors même que les Canadiens doivent déjà composer avec un coût de la vie élevé. À défaut de rattrapage au chapitre des salaires et des pensions, le pouvoir d'achat baissera, y compris pour la nourriture et les produits de première nécessité.

Sur l'île de Vancouver, les gens sont étranglés. Ils méritent que les décisions qui sont prises servent les intérêts de tous les Canadiens plutôt que ceux, politiques, du premier ministre et de sa clique de privilégiés.

Pour ma part, je vais poursuivre le combat: un coût de la vie en baisse, des dépenses raisonnables et des réponses franches. Les habitants de Cowichan—Malahat—Langford m'ont accordé leur confiance pour que je me porte à leur défense, et je saurai me montrer digne de cette confiance, jour après jour. J'appelle le gouvernement à m'emboîter le pas.

● (1115)

LE COÛT DE LA VIE

L'hon. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il y a 18 mois, les Canadiens ont élu un nouveau premier ministre à la tête d'un nouveau gouvernement. Dès le premier jour, la question du coût de la vie a revêtu une importance particulière non seulement pour le premier ministre, mais aussi pour chacun des députés du caucus libéral.

Tout compte fait, les gestes sont plus éloquents que les paroles. Comme les députés le savent, nous avons lancé des programmes comme le Programme national d'alimentation scolaire du Canada, qui permet de nourrir 400 000 enfants. Les conservateurs ont voté contre. Nous avons mis sur pied le Régime canadien de soins dentaires, qui offre des services dentaires aux aînés disposant d'un revenu fixe. Les conservateurs ont voté contre.

On trouve au sein de ce caucus une petite fraction de progressistes-conservateurs. Il faut qu'ils se mobilisent, qu'ils prennent la parole au nom des Canadiens et qu'ils se débarrassent de l'extrême droite.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, ça a été une mauvaise semaine pour le gouvernement libéral et le premier ministrelibéral, mais pire encore pour les familles canadiennes.

La directrice parlementaire du budget prévoit 733 milliards de dollars de plus de nouveaux emprunts libéraux en cinq ans. L'inflation augmente, la nourriture coûte plus cher, la Banque du Canada relève les taux d'intérêt, ça frappe les jeunes propriétaires qui peinent à payer leurs hypothèques. Les grands discours du premier ministre, ça permet aux libéraux d'éviter de faire face aux vraies affaires, mais les familles, elles, doivent payer la note.

Quand vont-ils freiner leurs dépenses pour faire économiser de l'argent aux familles?

[*Traduction*]

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, rien n'est plus éloigné de la vérité que ce que le député avance à la Chambre. Les conservateurs aiment semer le doute. Il est indéniable que le Canada affiche la situation financière la plus solide du G7. Nous avons le ratio de la dette nette au PIB le plus bas et la croissance la plus élevée au deuxième trimestre parmi les pays du G7. Ce sont des faits bien établis.

Nous mettons cette force à profit pour nous concentrer sur ce que nous pouvons contrôler afin de contrer les difficultés auxquelles le pays est confronté. Nous avons enregistré des chiffres records en matière d'investissements des entreprises et d'investissements étrangers directs, ainsi que de nouveaux engagements nationaux qui atteignent près d'un demi-billion de dollars. Nous avons atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré en matière d'échanges commerciaux avec des pays autres que les États-Unis et beaucoup...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Mégantic—L'Érable—Lotbinière a la parole.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, mon collègue libéral n'a pas l'air de savoir ce qui se passe vraiment sur le terrain.

Puis-je lui dire une chose que les gens ne contrôlent pas, que les familles ne contrôlent pas? C'est le coût de l'épicerie. Quand ils viennent pour payer à la caisse, ils n'ont aucun contrôle sur le coût. Ils doivent payer ce que ça coûte. En outre, l'inflation vient d'augmenter. La Banque du Canada dit que ça va être encore plus élevé l'année prochaine et c'est les familles qui paient. Pendant qu'eux, ils parlent de grandes affaires qui se passent un peu partout, les Canadiens, eux, ils paient la note.

Moi, j'ai une question: la semaine prochaine, est-ce que le premier ministre va présenter un budget pour gonfler les dépenses ou pour faire économiser de l'argent aux Canadiens?

Daniel Gobeil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je ne sais pas où il était dans les derniers mois, quand notre gouvernement a pris plein de décisions pour l'abordabilité. L'Allocation canadienne pour l'épicerie et les services essentiels, les congés de taxes sur le carburant et le diésel, le Régime canadien des soins dentaires: ce sont différentes mesures qui aident chaque jour les citoyens et les citoyennes du Canada et du Québec.

Ce n'est que le début, le prochain budget va être encore axé sur l'abordabilité.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Monsieur le Président, la Banque du Canada a augmenté ses taux d'intérêt pour la première fois depuis 2023. Le gouvernement prétend que l'inflation et les taux d'intérêt sont comme la météo et qu'ils sont des facteurs indépendants de sa volonté, mais nous savons que ce n'est pas vrai. Nous savons que la dette souveraine accélère l'inflation.

Le Canada dépense maintenant plus en paiements d'intérêts qu'en soins de santé ou en dépenses militaires. La hausse des taux d'intérêt signifie que des millions de Canadiens se retrouveront au bord du gouffre financier.

Le gouvernement s'engagera-t-il à atteindre sa propre cible budgétaire, qui consiste à réduire le ratio déficit-PIB?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de l'Halloween, les conservateurs distribuent des bêtises en les faisant passer pour des friandises. Personne n'est dupe.

Je demande aux députés d'en face de nous expliquer en quoi nourrir des enfants qui ont faim est inflationniste, en quoi investir dans nos capacités de défense est inflationniste et en quoi réduire les impôts sur le revenu et les taxes sur le logement et les carburants est inflationniste. Les membres du caucus conservateur ont peut-être besoin d'un cours d'introduction à l'économie. Il est clair que leur chef n'a aucune compétence en matière d'économie. S'ils ont besoin d'une leçon, ils n'ont qu'à nous le faire savoir.

● (1120)

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Monsieur le Président, le gouverneur de la Banque du Canada a été très clair: il a augmenté les taux d'intérêt à cause des pressions inflationnistes croissantes. Tous les experts s'entendent pour dire qu'une politique budgétaire expansionniste accélère l'inflation. Ce qui se passe, c'est que le gouverneur de la Banque du Canada donne un bon coup de frein, tandis que le ministre des Finances appuie de plus en plus sur l'accélérateur.

Le ministre acceptera-t-il de faire preuve d'une certaine rigueur budgétaire dans le prochain budget, afin que les Canadiens ne soient pas poussés dans le précipice inflationniste?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, ce n'est un secret pour personne que le pays fait face à des vents contraires et que les Canadiens en ressentent les effets. C'est précisément pour cette raison que nous avons présenté un plan pour les soutenir.

Nous avons lancé l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui a distribué des chèques à 12 millions de Canadiens pour les aider à composer avec le coût de la vie. Nous avons réduit les impôts sur les nouveaux investissements des entreprises, ce qui a entraîné une hausse immédiate des activités de 8,9 %. Nous avons rapidement conclu 20 nouvelles ententes en matière de commerce et de sécurité, ce qui nous a permis d'atteindre cet été le niveau le plus élevé d'échanges commerciaux avec des pays autres que les États-Unis. Nous avons simplifié les processus d'autorisation, ce qui a permis la création de plus d'emplois et le lancement d'un plus grand nombre de projets. Ce sont là les résultats obtenus par le gouvernement.

* * *

LES PENSIONS

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, la manière dont le premier ministre justifie les énormes sommes qu'il continue d'ajouter à la dette du pays est très inquiétante. Il affirme que la situation n'est pas si grave compte tenu de l'état de la dette nette du Canada, mais ce qu'il ne dit pas aux Canadiens, c'est que ce calcul fait abstraction de plus de 1 billion de dollars d'avoirs de retraite des Canadiens.

J'ai une question très simple à poser au premier ministre: a-t-il l'intention d'utiliser les fonds de pension des Canadiens pour rembourser la dette accumulée par le gouvernement libéral, oui ou non?

L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas vrai. Les députés veulent-ils savoir ce qui est inquiétant? Ce qui est inquiétant, ce sont les conseils donnés par le chef du Parti conservateur aux Canadiens sur la manière de gérer l'inflation. Qu'a-t-il dit aux Canadiens? Il leur a conseillé d'acheter des bitcoins pour échapper à l'inflation. Or, dès qu'ils ont acheté ces bitcoins, la valeur de ceux-ci a chuté de moitié.

Puis, les conservateurs se sont opposés à toutes les mesures visant à rendre la vie plus abordable que le gouvernement actuel a proposées, qu'il s'agisse de soutien pour les frais de garderies, d'un régime de soins dentaires ou d'une allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels. Ils prétendent vouloir rendre la vie plus abordable, mais ce n'est pas le cas.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, si le premier ministre n'a pas l'intention de toucher aux fonds de pension des Canadiens, pourquoi le gouvernement utilise-t-il ces mêmes avoirs de retraite pour faire paraître la dette du Canada plus petite? Il ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Soit il a l'intention d'utiliser les fonds de pension pour rembourser la dette, soit il ne peut pas y puiser pour le faire.

Pourquoi se sert-il de l'épargne-retraite des Canadiens pour les rassurer au sujet de la dette nationale? Quand le premier ministre cessera-t-il de se cacher derrière les fonds de pension et dira-t-il aux Canadiens comment il compte rembourser la dette?

L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.): Monsieur le Président, la solution que préconise le Parti conservateur pour lutter contre l'inflation est-elle d'acheter des bitcoins, oui ou non?

Le Canada jouit de la meilleure situation financière de tous les pays du G7. Nous avons une note de crédit AAA. Qu'est-ce que cette note nous permet de faire? Elle nous permet d'investir dans le pays. Elle nous permet de réaliser des projets d'intérêt national en utilisant du bois d'œuvre, de l'acier et des travailleurs syndiqués canadiens.

Nous continuerons à bâtir le Canada. J'espère que les conservateurs se joindront à nous.

* * *

[*Français*]

PARCS CANADA

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, nous sommes solidaires des travailleuses et des travailleurs de Parcs Canada. Selon le syndicat, ce ne sont plus 500 postes, comme disait le gouvernement la semaine passée, mais bien 742 postes qui seront supprimés. Ce sont de bons emplois en région, entre autres dans le Parc national de la Mauricie. On fait tout ça pour économiser 145 millions de dollars, alors que le premier ministre a donné des passes gratuites dans les parcs d'une valeur de 150 millions de dollars depuis son élection pour se jouer le Canada fort.

Est-ce que son Canada fort, c'est congédier plus de 700 personnes pour éponger ses propres dépenses?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, nous remercions les fonctionnaires fédéraux de leur dévouement et nous apprécions profondément le rôle essentiel qu'ils jouent dans la protection des Canadiens, de notre sécurité et de notre environnement.

Nous devons continuer à protéger la nature et l'environnement, tout en renforçant la préparation aux situations d'urgence au Canada. Même si nous optimisons les dépenses, ces aspects ne seront pas compromis. Toutes les modifications que nous apportons visent à renforcer le système dont dépendent les Canadiens.

● (1125)

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, les suppressions d'emploi à Parcs Canada sont une insulte à l'histoire de la Gaspésie: 95 travailleurs à temps plein pourraient être remerciés à Forillon et à Restigouche. Ces parcs sont au cœur de notre industrie touristique. C'est d'autant plus insultant qu'à Forillon, ce sont 225 familles qui ont été expropriées pour créer le parc, des blessures qui ne sont toujours pas guéries. Imaginons: des libéraux ont exproprié ces gens-là pour qu'ensuite d'autres libéraux suppriment les emplois et réduisent les services.

Est-ce que le gouvernement va infirmer cette décision condamnable?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, Parcs Canada modernise présentement ses programmes et services afin d'offrir la meilleure valeur à la population canadienne et d'assurer leur viabilité à long terme.

Cette période de transition entraînera des ajustements. Parcs Canada poursuivra son mandat en matière de conservation, de services aux visiteurs et de protection des lieux qui lui sont confiés. Parcs Canada poursuivra sa collaboration avec ses partenaires, y compris en Gaspésie, afin de faire progresser des initiatives importantes pour la région, notamment le projet...

Le vice-président adjoint (John Nater): L'honorable députée de la Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan a la parole.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Monsieur le Président, les suppressions d'emploi à Parcs Canada vont transformer nos lieux protégés. Imaginons: dans l'archipel de Mingan, il n'y aura plus de gardes de parc. Les plus proches seront à 650 kilomètres. Personne ne va protéger la nature ou lutter contre le braconnage. Nous sommes de tout cœur avec les travailleurs bouleversés. Ils méritent de la transparence et du temps plutôt que le bulldozer du premier ministre. Le gouvernement ne peut pas laisser des économies de bout de chandelle, ses propres dépenses se faire sur le dos de ces gens-là.

Est-ce qu'il va annuler cette injustice?

[*Traduction*]

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, Parcs Canada a amorcé un processus de modernisation. Nous veillons à ce que les services fournis par Parcs Canada soient accessibles à tous les Canadiens et à ce que cette institution demeure viable.

En tant qu'institution, Parcs Canada joue un rôle important pour que nous puissions tous profiter des parcs nationaux. Nous allons faire ce qu'il faut pour qu'ils demeurent une source de fierté pour tous les Canadiens.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, l'accord commercial entre le Canada et l'Union européenne a été signé il y a 10 ans par les conservateurs. Pourtant, sous le gouvernement libéral actuel, neuf pays doivent encore le ratifier, y compris la France et la Pologne, deux pays avec lesquels le premier ministre entretient des relations étroites.

Pourquoi le premier ministre est-il à ce point fixé sur le statut de membre associé alors qu'il devrait concentrer ses efforts à obtenir la ratification de l'accord par les neuf pays restant pour que nos exportateurs de bœuf et de porc puissent mieux accéder au marché européen?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face de cette question très importante. Au cours des 10 années qui ont suivi la signature de l'accord de libre-échange avec l'Europe, les échanges commerciaux entre nos deux économies ont augmenté de 75 %. Plus précisément, les échanges avec la France ont augmenté de 63 %, ceux avec l'Italie, de 77 %, et ceux avec la Pologne, de 110 %. Songeons un instant à ce que nous pourrions accomplir en renforçant encore plus nos liens avec l'Europe, ce à quoi le premier ministre travaille en ce moment même.

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral fait n'importe quoi sur le plan commercial. Selon certaines informations, le Canada sera frappé l'année prochaine par un droit de douane sur le carbone imposé par l'Union européenne sur jusqu'à 3 milliards de dollars d'exportations canadiennes; pourtant, le premier ministre s'obstine à vouloir faire du Canada un membre associé de l'Union européenne dans le but de détourner l'attention des Canadiens des problèmes qu'il leur a causés.

À l'issue du sommet avec l'Union européenne qui se termine aujourd'hui, le premier ministre annoncera-t-il qu'il a réglé la question de ce droit de douane potentiel sur le carbone, ou annoncera-t-il qu'il va augmenter la taxe sur le carbone pour les industries en compensation pour éviter l'imposition de ce nouveau droit de douane de l'Union européenne?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, notre priorité est de diversifier nos échanges commerciaux dans l'intérêt de tous les Canadiens et de créer des débouchés pour que les entreprises canadiennes puissent faire des affaires partout dans le monde. L'Union européenne est la deuxième économie mondiale, et le fait d'entretenir des relations plus étroites et plus approfondies avec elle se traduira par une augmentation des affaires pour les entreprises canadiennes et par la création d'emplois pour les Canadiens. C'est ce qui nous importe. Nous continuerons à renforcer nos relations afin de créer des opportunités intéressantes pour les entreprises et les travailleurs canadiens.

* * *

LES FINANCES

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): En septembre 2025, monsieur le président, le premier ministre a déclaré à la Chambre: « Le niveau de la dette va diminuer. » Pourtant, selon les projections de la directrice parlementaire du budget, la dette grimpera de 1,5 billion à 2,3 billions de dollars d'ici quatre ans.

Le premier ministre aurait-il envie d'expliquer en quoi une dette qui passe de 1,5 billion à 2,3 billions de dollars, c'est une dette qui diminue, pour reprendre ses mots, ou est-ce qu'il se sert des mêmes règles mathématiques que pour conclure que le coût de la vie n'a jamais été aussi abordable depuis 10 ans?

● (1130)

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs font tout leur possible cette année afin de faire peur aux Canadiens pour l'Halloween. Or, les Canadiens savent que le Canada affiche la meilleure situation budgétaire du G7. Notre démocratie est très stable, et nous sommes dirigés par un gouvernement qui se soucie d'eux, qui investit en eux, qui leur donne un coup de pouce afin de passer à travers la crise du coût de la vie, qui injecte de l'argent dans le but de rendre l'économie encore plus solide, qui diversifie les échanges commerciaux et qui cherche d'abord et avant tout à bâtir l'économie la plus dynamique et la plus résiliente du G7.

Tout ce que le député peut faire, c'est remettre en question le plan du gouvernement. Tous les jours à la Chambre, les conservateurs radotent sans arrêt là-dessus. Quand vont-ils commencer à mettre à l'honneur tout ce que le Canada a à offrir?

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, la Banque du Canada met également en doute leur plan. Dans son Rapport sur la politique monétaire, elle indique qu'il subsiste des capacités excédentaires sur le marché du travail et dans les entreprises. Normalement, cette conjoncture entraînerait une baisse du taux d'intérêt, mais la Banque du Canada l'a augmenté en raison de l'inflation persistante.

Le premier ministre dit que les libéraux se concentreront sur ce qu'ils peuvent contrôler. Le premier ministre se concentrera-t-il sur ce qu'il peut contrôler, comme ses folles dépenses inflationnistes, et tiendra-t-il sa promesse de réduire le niveau d'endettement?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, il manque toujours des détails avec les conservateurs. Ils répètent sans cesse que les dépenses et les investissements du gouvernement dans l'économie canadienne sont d'une manière ou d'une autre inflationnistes, mais ils ne précisent jamais en quoi ces dépenses le sont. Est-ce inflationniste de nourrir des enfants qui ont faim, de réduire les impôts sur le revenu de 22 millions de Canadiens ou de les aider à faire face au coût du carburant? Est-ce inflationniste d'investir dans la défense ou de réaliser de grands projets au pays? En quoi ces investissements dans une économie canadienne prospère et en croissance sont-ils inflationnistes?

Dan Muys (Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens paient plus cher pour remplir leur panier à l'épicerie et garder un toit au-dessus de leur tête. Cette semaine, la Banque du Canada a augmenté les taux d'intérêt, ce qui fera augmenter les paiements hypothécaires des familles. Pendant ce temps, la directrice parlementaire du budget prévoit que les intérêts annuels sur la dette fédérale atteindront 83 milliards de dollars d'ici 2031, une somme plus élevée que les transferts en santé et que les dépenses pour la défense. La dette augmente, les taux d'intérêt augmentent et les Canadiens n'ont plus d'argent.

Puisque ce sera l'Halloween demain, les libéraux admettront-ils que leur plan de dépenses coûteux n'offre que des bêtises, sans les friandises?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ont enfin fait allusion à l'Halloween, mais c'est tous les jours qu'ils essaient vraiment d'effrayer les Canadiens. Ils ne peuvent tout simplement pas étayer leurs affirmations, et ils semblent ne rien comprendre à l'économie. C'est faux de dire que l'inflation est alimentée par le gouvernement fédéral. Dans la réalité, tout le monde sait que l'inflation est alimentée par une guerre commerciale déclenchée par les États-Unis, et non par le gouvernement du Canada. Elle est aussi alimentée par des conflits au Moyen-Orient qui n'ont pas non plus été déclenchés par le Canada. Voilà les vraies causes de l'inflation. Les conservateurs ne trompent personne.

[*Français*]

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, pour la première fois en trois ans, la Banque du Canada a augmenté son taux d'intérêt. Qu'est-ce que ça veut dire pour les citoyens? Ça veut dire que les emprunts coûtent plus cher, que les hypothèques sont plus coûteuses et que, encore une fois, la pression financière sur les familles augmente.

Pendant ce temps-là, notre économie avance deux fois moins vite que celle des Américains. En fait, c'est pire que ça: nous sommes au 13e rang des pays du G20 en matière de croissance, juste avant l'Afrique du Sud. Malgré tout ça, les libéraux multiplient les taxes, les normes et les obstacles bureaucratiques pour le développement de nos ressources.

Quand est-ce que le gouvernement va comprendre que pour faire baisser le coût de la vie, il faut arrêter de freiner ceux qui veulent développer nos ressources au pays?

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, c'est quand même malheureux que nos amis, lorsqu'ils citent des rapports et des statistiques, ne prennent pas la peine de lire les rapports qu'ils citent.

Par exemple, en ce qui concerne la Banque du Canada, en effet, la Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt parce que l'inflation était élevée. Or pourquoi l'inflation est-elle élevée? C'est entièrement à cause des prix de l'énergie. C'est entièrement à cause de la fermeture du détroit d'Ormuz et du prix du pétrole.

C'est ça, l'enjeu. Cela, nous ne le contrôlons pas. Ce que nous pouvons contrôler, c'est l'investissement public, investissement qui est nécessaire pour accélérer la croissance.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, trois rapports différents ont confirmé que notre économie est au ralenti, que l'épicerie coûte une fortune aux citoyens et que le monde n'y arrive plus.

Ce que le Canada doit faire pour remettre son économie sur la *track* est clair: réduire les obstacles réglementaires et bureaucratiques; permettre aux entreprises de se développer, notamment dans le marché intérieur; se concentrer sur le fait d'être plus productif; développer nos ressources, notamment nos ressources énergétiques; accélérer l'approbation de projets; et couper dans les taxes fédérales sur l'essence, dont celles sur le diésel.

Ce sont toutes des mesures conservatrices sur lesquelles nous avons le plein contrôle. Est-ce que les libéraux ont mis ça dans leur prochain budget?

● (1135)

Carlos Leitão (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, pour le prochain budget, il faut attendre quelques jours. Nous n'allons pas commencer à révéler ce qu'il contient ou ce qu'il ne contient pas.

Ce que je dirais, c'est que notre plan, c'est justement pour accélérer les grands projets d'infrastructures. Pour ce qui est au Québec, ça veut dire concrètement la Davie, la construction navale. Plus proche de chez notre ami, ça veut dire surtout Churchill Falls.

Ça m'étonne que nos amis conservateurs et nos amis du Bloc québécois ne parlent jamais du plus grand projet hydroélectrique de l'Amérique du Nord, Churchill Falls. Le gouvernement fédéral s'y est impliqué directement et ce projet va avancer.

* * *

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, plusieurs se demandaient pourquoi le fédéral privilégiait l'Alberta pour le développement de l'intelligence artificielle et les centres de données énergivores. Radio-Canada nous le confirme ce matin: c'est pour vendre du gaz. Des documents internes, dont certains viennent de l'entourage immédiat du premier ministre, confirment que c'est l'intention d'Ottawa que ces centres de données ultra-polluants soient alimentés par le gaz albertain. Le développement de l'intelligence artificielle est une stratégie de développement des énergies fossiles.

C'est le pire scénario envisageable au point de vue climatique. Comment les libéraux peuvent-ils cautionner ça?

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, nous sommes très investis dans le secteur de l'intelligence artificielle au Québec, surtout à Montréal. Nous travaillons avec le célèbre chercheur Yoshua Bengio pour accélérer l'intelligence artificielle responsable. C'est un très important défi. C'est quelque chose qui lie les Européens à nous, et c'est quelque chose qui va aider les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises à avoir plus confiance dans l'intelligence artificielle.

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, les libéraux n'ont jamais informé le public qu'ils comptaient utiliser le développement des centres de données pour l'intelligence artificielle afin de vendre plus d'énergies fossiles. Ils ont décidé en cachette de favoriser les énergies fossiles polluantes pour alimenter les centres de données, qui sont des gouffres énergétiques. C'est nuire à l'atteinte des cibles climatiques et transformer la pollution en modèle d'affaires.

Comme Greenpeace, le Bloc québécois demande un moratoire, le temps de bien mesurer l'impact de cette stratégie. Est-ce que le gouvernement va la mettre sur pause?

Madeleine Chenette (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et du secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, je suis vraiment étonnée que le Bloc québécois minimise tout l'effet qu'on a en matière de l'intelligence artificielle. On a des ressources incroyables en intelligence artificielle au Québec avec Mila et tout un écosystème qu'on met à profit présentement avec les autres pays, dont l'Union européenne. On a aussi le grand projet de Churchill Falls qui fait en sorte qu'on investit dans l'énergie propre.

Ça va grandement améliorer les choses pour le Québec et pour l'ensemble du Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, dans le cadre des travaux du comité, il est apparu que le commissaire à l'éthique n'a pas été tenu au courant de l'administration du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre. Les décisions relatives à l'activation du filtre sont prises dans le plus grand secret par les deux principaux conseillers du premier ministre. Le compte rendu de ces décisions n'est pas communiqué au commissaire, ce qui signifie qu'il ignore totalement si le premier ministre est bel et bien tenu à l'écart des décisions qui le placent en conflit d'intérêts.

Pourquoi ces informations ne sont-elles pas communiquées au commissaire?

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, franchement, il est vraiment honteux que le Parti conservateur continue de salir la réputation du premier ministre. Au bout du compte, le premier ministre et le gouvernement s'attachent à bâtir un Canada plus fort et plus sain, un Canada qui fonctionne pour tout le monde.

Les conservateurs doivent sortir du caniveau et commencer à reconnaître les nombreuses choses positives qui sont le résultat direct des démarches que le gouvernement et le premier ministre entreprennent pour aller vers les gens et bâtir une économie plus forte et plus saine. Il est temps d'agir…

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de St. Albert—Sturgeon River a la parole.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, le commissaire à l'éthique a ordonné au premier ministre de mettre en place un filtre anti-conflits d'intérêts en raison de tous ceux qu'il a avec Brookfield. Selon le Cabinet du premier ministre, chaque fois qu'un conflit d'intérêts est signalé, une analyse est réalisée et documentée, par souci de transparence. Sauf qu'il n'y a aucune transparence. Les documents ne sont ni rendus publics ni transmis au commissaire. Entretemps, Brookfield a engrangé des milliards de dollars.

Pourquoi tout ce secret? Je le demande à nouveau, pourquoi ces dossiers ne sont-ils pas communiqués au commissaire?

● (1140)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les règles en place ont été établies à l'époque où le député travaillait avec Stephen Harper, et le premier ministre actuel suit les mêmes règles que Stephen Harper. La principale différence, c'est que les conservateurs ont tendance à toujours vouloir salir la réputation de leurs adversaires, alors que le premier ministre représente les Canadiens avec brio et développe une économie plus saine et plus résiliente. Il est temps que les conservateurs commencent à faire quelque chose dans nos nombreux dossiers, que ce soit celui de l'abordabilité ou de la construction de…

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Les Péninsules-Est a la parole.

L'ÉCONOMIE

Jonathan Rowe (Les Péninsules-Est, PCC): Monsieur le Président, alors que des familles de partout au pays ont de la difficulté à se nourrir, le premier ministre y parvient sans difficulté et se régale de nombreux plats sophistiqués: risotto à la truffe, blanquette de veau, entrecôte de bœuf sauce demi-glace, filets de bar, sans oublier les desserts comme la crème brûlée pour couronner le tout. Tout cela au bas prix de 175 000 $.

Comment le premier ministre peut-il avoir le culot de refiler cette facture aux travailleurs canadiens?

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme on le voit, le Parti conservateur continue ses âneries. Je vais donner un exemple concret au député. Prenons l'exemple de ma province, le Manitoba: grâce au programme d'alimentation scolaire, 29 000 enfants du Manitoba sont nourris dans les écoles. Pour l'ensemble du Canada, on parle de 400 000 enfants. C'est le premier ministre actuel qui en a fait un programme permanent. Pour sa part, le député qui vient de poser la question a voté contre cette mesure. Le Parti conservateur du Canada devrait avoir honte.

Jonathan Rowe (Les Péninsules-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai déjà entendu tout cela. Ce n'est pas la première fois que les libéraux gaspillent plus de 175 000 $ sous prétexte que ce sont les services de traiteur à bord des avions. Ils devraient avoir honte. La vérité, c'est que ce sont les contribuables qui travaillent fort qui ont payé 300 $ par repas par personne durant ce voyage.

Le premier ministre, un banquier de Bay Street issu d'un milieu aisé, pense-t-il vraiment que les Canadiens ont le luxe de dépenser 300 $ pour un repas? Bien franchement, personne dans ma famille n'a jamais pu rêver de payer 300 $ pour un repas.

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est assez extraordinaire, c'est qu'il a probablement fallu une semaine au député pour penser à cette question. La réalité c'est qu'il devrait plutôt parler des projets de Churchill Falls et de Bay du Nord. Il devrait parler des investissements dans le Fonds des pêches de l'Atlantique, autrement dit, ce qui aura une incidence sur l'emploi et l'abordabilité pour les Canadiens dans son coin de pays. Nous bâtissons le Canada atlantique. Nous prenons les devants. Il est temps que le député d'en face et ses collègues, surtout ceux du caucus de l'Atlantique, travaillent avec nous.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DES MÉDIAS D'INFORMATION

Gaétan Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Monsieur le Président, quand une tempête ferme les routes à Hearst ou à Kapuskasing, les gens comptent sur leur radio locale comme l'Épinette noire ou La voix d'chez nous pour s'informer. Pourtant, à Ottawa, personne ne semble être à l'écoute. Lors du dernier budget, Ottawa a dépensé 78 millions de dollars en publicité, dont seulement 3 % ont été accordés pour les radios locales au Canada.

Sans dépenser un sou de plus, qu'attend le gouvernement pour redistribuer une partie de son budget publicitaire vers ces radios essentielles pour les petites communautés du Canada?

Madeleine Chenette (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et du secrétaire d'État (Sports), Lib.): Monsieur le Président, l'accès à l'information basée sur des faits d'un océan à l'autre est essentiel pour que les Canadiens restent informés. Les Canadiens méritent d'avoir accès à des informations factuelles qui reflètent nos communautés, nos histoires et nos valeurs.

Nous continuons à soutenir des salles de presse solides et indépendantes. Dans tout le pays et particulièrement face à la désinformation, nos radios et communautés médiatiques locales comptent pour beaucoup. Nous les soutenons et nous continuerons de les soutenir.

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

L'hon. Judy A. Sgro (Humber River—Black Creek, Lib.): Monsieur le Président, tout au long du printemps, le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir a entendu des témoins, parmi lesquels figuraient des médecins, des psychiatres et de nombreux groupes de patients. Leurs témoignages ont confirmé que les provinces et les territoires n'étaient pas prêts à offrir l'aide médicale à mourir dans les cas où une maladie mentale est le seul problème médical invoqué.

La secrétaire parlementaire pourrait-elle nous expliquer comment cette perspective se reflète dans la Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir?

Maggie Chi (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Humber River—Black Creek pour son point de vue éclairé et ses contributions à ce sujet très important. Le gouvernement ne manquera jamais d'appuyer ses partenaires provinciaux et territoriaux dans la mise au point et la prestation des soins de santé, y compris les soins de fin de vie. Voilà pourquoi la Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir tient compte des commentaires que nous avons reçus et veille à ce que la maladie mentale ne puisse pas être le seul problème médical invoqué pour demander l'aide médicale à mourir.

L'aide médicale à mourir est une question très personnelle pour de nombreux Canadiens, et nous voulons nous assurer qu'il y ait des mesures de sauvegarde pour les personnes les plus vulnérables.

* * *

● (1145)

L'ÉCONOMIE

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Monsieur le Président, en mars, 2,4 millions de Canadiens ont dû faire appel aux banques alimentaires. La Banque du Canada s'attend à ce que les prix augmentent au cours de la prochaine année. Le gouvernement est déconnecté de la réalité. Une fiscalité excessive et la hausse des coûts de l'énergie aggravent la situation des Canadiens. Les conservateurs réduiraient les coûts à l'épicerie en abolissant toutes les taxes fédérales sur les ventes de diésel au moins jusqu'à la prochaine fête du Canada.

Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas notre plan?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours étonné d'entendre les conservateurs prétendre à la Chambre qu'ils se soucient des gens qui fréquentent les banques alimentaires, alors qu'ils votent contre toutes les mesures qui permettraient à ces personnes de ne plus en avoir besoin. Lorsque nous avons voulu nourrir les enfants affamés à l'école — principale demande de Banques alimentaires Canada pendant de nombreuses années —, nous avons mis en œuvre le Programme national d'alimentation scolaire du Canada, qui nourrit 400 000 enfants à l'école. Cela leur évite de devoir, littéralement, faire la queue devant les banques alimentaires. Or, comment ont réagi les conservateurs? Ils ont voté contre ce programme, puis ils l'ont qualifié de « foutaise » à la Chambre. Ils devraient avoir honte de mentionner...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Prince Albert a la parole.

Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, le gouverneur de la Banque du Canada prévoit que les hausses des coûts de l'énergie et du transport feront grimper le prix des aliments cette année. Étant donné que le recours aux banques alimentaires atteint des niveaux records et que le budget des ménages est déjà étiré au maximum, les familles n'ont pas les moyens d'absorber une autre augmentation du coût du panier d'épicerie.

Le gouvernement libéral reviendra-t-il sur sa décision et adoptera-t-il le plan conservateur visant à abolir les taxes fédérales sur le diésel, ce qui contribuerait à réduire le coût des aliments?

L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.): Monsieur le Président, nous avons réduit les taxes sur l'essence et le diésel, mais les conservateurs ont voté contre. Cette semaine, les conservateurs ont parlé des banques alimentaires. Ils prennent la parole à la Chambre des communes pour attirer l'attention sur les banques alimentaires, mais ils n'écoutent pas Banques alimentaires Canada, l'organisation qui chapeaute le réseau des banques alimentaires, qui a dit ceci à propos de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels: « ce programme offrira une aide directe aux ménages à faible revenu afin de les aider à couvrir des coûts [...] tels que la nourriture, le loyer ou les services de garde. » Les conservateurs ont voté contre ce programme.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Monsieur le Président, il y a des mois, l'organisme Banques alimentaires Canada a signalé que le nombre de visites dans les banques alimentaires a atteint 2,3 millions en mars. L'inflation libérale n'a fait qu'empirer les choses. À Salmon Arm, ma ville natale, la banque alimentaire sert maintenant 500 clients par mois. Bon nombre d'entre eux sont des familles, ce qui signifie que de 7 à 10 % des habitants d'une petite ville dépendent des banques alimentaires. Le gouvernement adoptera-t-il le plan conservateur pour rendre la facture d'épicerie plus abordable en éliminant toutes les taxes fédérales sur les ventes de diésel au moins jusqu'à la fête du Canada de 2027?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie sincèrement le député de se préoccuper de la capacité des familles à se nourrir. Il transgresse la position que le Parti conservateur a adoptée à la Chambre, comme en témoignent ses votes au cours des dernières années.

Pensons à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels que nous avons mise en œuvre et qui donne jusqu'à 1 900 $ à une famille de quatre personnes pour se nourrir, une mesure contre laquelle les conservateurs ont voté. Pensons à la baisse d'impôt pour la classe moyenne que nous avons mises en œuvre pour faire économiser de l'argent à 22 millions de Canadiens, une mesure contre laquelle les conservateurs ont voté. Pensons au programme national d'alimentation scolaire qui nourrit les enfants affamés dans nos collectivités, une mesure contre laquelle les conservateurs ont voté et qu'ils ont qualifiée de foutaise.

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Monsieur le Président, rien qu'en Colombie-Britannique, les banques alimentaires ont enregistré plus de 250 000 visites en mars, soit une hausse de 14 % en un an. Le député d'en face a mentionné les enfants. Plus de 75 000 de ces utilisateurs étaient des enfants. Le prix du diésel fait grimper les coûts de production, de transport et de distribution des aliments, ce qui fait gonfler encore plus les factures d'épicerie partout au Canada.

Pourquoi le gouvernement libéral refuse-t-il d'adopter le plan conservateur visant à supprimer toutes les taxes fédérales sur le diésel au moins jusqu'à la fête du Canada de 2027 afin d'offrir un peu de répit aux Canadiens?

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons fort sur le dossier de l'abordabilité du logement afin de faire baisser les loyers et le prix des propriétés. Je tiens à souligner qu'en Colombie-Britannique, nous avons fait des progrès importants. Nous nous sommes engagés à soutenir la construction de 1 100 logements en Colombie-Britannique dans le cadre du programme Maisons Canada. Nous investissons plus de 5 milliards de dollars dans les infrastructures nécessaires à la construction de logements. Nous collaborons avec la province pour réduire les droits d'aménagement. De plus, je tiens à souligner les 116 logements locatifs à Burnaby, les 349 logements à l'Université de la Colombie-Britannique et le centre communautaire de Burke Mountain, à Coquitlam, qui sont en cours de construction.

Il y a beaucoup de projets en cours. Nous accordons une grande importance à l'abordabilité.

* * *

● (1150)

LES FINANCES

Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a promis de dépenser moins. Or, selon la directrice parlementaire du budget, le gouvernement ajoutera 730 milliards de dollars à ses emprunts au cours des cinq prochaines années. D'ici 2031, la dette fédérale frôlera les 40 000 $ par Canadien, tandis que le coût annuel des intérêts représentera l'équivalent de 8 000 $ par famille. Les Canadiens paient plus, reçoivent moins en retour et voient leur situation se détériorer.

Le gouvernement libéral va-t-il enfin réduire les dépenses déficitaires et adopter le plan des conservateurs afin de réduire les coûts pour tous les Canadiens?

Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et Institutions financières), Lib.): Monsieur le Président, jour après jour, le gouvernement mise sur la vigueur financière du Canada pour investir dans ce qui compte pour les Canadiens: les emplois de demain, des salaires qui croissent plus rapidement que l'inflation, ainsi qu'une économie plus productive et plus prospère. Par la même occasion, nous avons resserré le filet social du Canada au moyen d'initiatives comme l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, des réductions d'impôt et le Programme national d'alimentation scolaire. Nous continuons d'agir chaque jour, convaincus que ces mesures contribuent à bâtir un Canada plus fort.

Les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qui les soutient.

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, la Banque du Canada vient d'augmenter ses taux d'intérêt pour la première fois en trois ans, ce qui se traduit par une hausse des taux hypothécaires et des coûts d'emprunt à une période où les familles canadiennes ont déjà du mal à joindre les deux bouts. Le coût du carburant, de la nourriture et des maisons ne cesse d'augmenter. Les familles s'endettent déjà davantage chaque mois pour pouvoir joindre les deux bouts, et elles doivent maintenant payer des intérêts plus élevés. Nous savons que l'inflation et les intérêts augmentent en raison des dépenses déficitaires massives du gouvernement libéral.

Pourquoi le premier ministre ne met-il pas fin à ses dépenses inflationnistes et aux taxes qui font grimper les coûts pour les Canadiens en difficulté?

Jennifer McKelvie (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous nous soucions profondément du coût du logement. C'est pourquoi nous travaillons avec les provinces pour construire des infrastructures qui leur permettront de bâtir de nouveaux logements, ce qui fera baisser le coût d'achat pour les nouveaux propriétaires.

Nous ne nous arrêtons pas là. Nous travaillons avec Maisons Canada. Dix-neuf mille logements sont actuellement en construction au pays. Ainsi, les gens pourront trouver un toit, qu'ils veuillent acheter ou louer.

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Monsieur le Président, le fossé entre les mieux nantis et les démunis ne cesse de se creuser au pays. Les dépenses et les taxes inflationnistes imposées par les libéraux font grimper le coût de la vie pour ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts, tout en remplissant les poches des plus riches. Les familles canadiennes sont déjà les plus endettées du G7. De plus, la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt fera augmenter leurs paiements de prêt hypothécaire, de voiture et de marge de crédit. Chaque dollar emprunté par le gouvernement libéral fait augmenter le coût de l'emprunt pour les Canadiens.

Quand le premier ministre finira-t-il par maîtriser ses dépenses, afin que les Canadiens puissent se permettre de payer leurs factures?

Corey Hogan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que les choses ne se passent pas du tout de cette façon. En effet, selon le rapport de la Banque du Canada, l'inflation est alimentée par les prix mondiaux de l'énergie. C'est un fait indéniable.

Il y a cependant de bonnes nouvelles dans ma province, l'Alberta, où 67 000 nouveaux emplois ont été créés depuis le début l'année. La province enregistre une production record de pétrole et de gaz, ainsi que de diésel, qui connaît une hausse de 16 %. C'est notre solution au problème du coût de la vie. Nous bâtissons une Alberta forte. Nous bâtissons un Canada fort.

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

Dan Albas (Okanagan Lake-Ouest—Kelowna-Sud, PCC): Monsieur le Président, les compagnies aériennes ne devraient pas pouvoir faire un changement d'avion et léser les droits des passagers par le fait même. Cette semaine, une enquête spéciale menée par l'émission *Go Public* de CBC News a révélé que des passagers se sont vu refuser une indemnisation après qu'Air Canada ait changé d'avion en prétextant que ce vol était annulé pour cause d'entretien lié à la sécurité.

Le Parlement a donné le pouvoir d'éliminer cette échappatoire en 2023. Trois ans plus tard, les libéraux n'ont toujours pas terminé le travail. Combien de temps encore les passagers devraient-ils attendre? Le ministre éliminera-t-il cette échappatoire et fera-t-il en sorte que ce règlement entre en vigueur immédiatement?

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les règles d'Air Canada sur la protection des passagers sont conçues pour protéger ces derniers tout en reconnaissant que la sécurité doit toujours primer. Les compagnies aériennes sont responsables de prendre des décisions à l'égard des opérations et de la sécurité et d'appliquer les règles de manière appropriée. Nous nous attendons à ce qu'elles appliquent les règles de manière responsable et fournissent aux passagers des renseignements clairs et exacts sur les retards et les annulations de vols.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Scott Reid (Lanark—Frontenac, PCC): Monsieur le Président, voici ce que la nouvelle mairesse de Kingston a dit au sujet d'Alto: « Je remets en question la sagesse de dépenser d'énormes sommes d'argent pour créer un [...] système à grande vitesse alors qu'on a laissé le [...] réseau ferroviaire qui est déjà là se détériorer. » Elle a raison. La directrice parlementaire du budget estime que le prolongement d'Alto jusqu'à Kingston ajouterait entre 4 et 6 milliards de dollars au coût déjà faramineux de ce projet. En raison du kilométrage et de l'arrêt additionnels, il faudrait 20 minutes de plus pour faire chaque allée ou retour du trajet Montréal-Toronto à bord de ce train prétendument rapide.

Kingston ne veut pas d'Alto. Le reste de la population ne veut pas d'Alto. Pourquoi le gouvernement n'annule-t-il pas tout simplement le projet Alto?

● (1155)

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on a dit à maintes reprises, parce que c'est vrai, que le projet Alto est un projet générationnel et transformateur.

Parlons des chiffres: ce projet entraînerait une hausse du PIB pouvant atteindre 35 milliards de dollars et créerait 52 000 emplois. C'est sans compter que l'empreinte écologique des trains est beaucoup plus faible et que ce mode de transport permet de relier les régions rurales et les zones urbaines tout en générant de la richesse dans les collectivités.

Voilà ce qui motive notre travail de ce côté-ci de la Chambre. Nous aimerions que les conservateurs se joignent à nous.

[*Français*]

L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les Canadiennes et les Canadiens reçoivent un diagnostic de maladie incurable, plusieurs souhaitent prendre des décisions sur leurs soins futurs tant qu'ils sont encore en mesure de prendre eux-mêmes leurs décisions. Cette semaine, notre gouvernement a déposé le projet de loi C-41, Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir, qui permettrait aux adultes de demander à l'avance l'aide médicale à mourir, sous réserve de mesures de sauvegarde rigoureuses.

Le ministre de la Justice peut-il expliquer à la Chambre ce que fait ce projet de loi pour soutenir ces personnes et leurs familles?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de son travail sur ce dossier très important.

Quand une personne reçoit un diagnostic de maladie incurable, c'est très difficile pour elle et pour toute sa famille. Avec ce projet de loi, une personne pourra faire une demande anticipée pendant qu'elle est encore capable de décider elle-même. Ses souhaits pourront ainsi être respectés plus tard. Il y aura des mesures de sauvegarde rigoureuses à chaque étape. Les provinces décideront si elles offrent cette option et nous allons travailler avec elles.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs croient en l'autodétermination et en la capacité des Premières Nations à tracer elles-mêmes leur propre voie. Lors de la réunion des premiers ministres de lundi, les Premières Nations ont contribué à définir l'ordre du jour portant sur le partenariat économique, les terres et les droits issus des traités, mais le premier ministre n'a pas su se concentrer sur cette discussion importante et s'est au contraire livré à des spéculations sur l'abolition de la Loi sur les Indiens, ce qui ne faisait pas partie des priorités des Premières Nations.

Pourquoi le premier ministre suscite-t-il aujourd'hui l'incertitude et la division en ressuscitant le livre blanc libéral de 1969 sur la Loi sur les Indiens?

Ginette Lavack (secrétaire parlementaire de la ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, la Loi sur les Indiens porte un lourd héritage néfaste teinté par la colonisation, le racisme et la discrimination, et ses répercussions sur les membres, les familles et les communautés des Premières Nations perdurent. Ces discussions soulignent l'importance de continuer à renforcer les relations entre le Canada et les Premières Nations, relations qui doivent reposer sur le respect de l'autodétermination, des lois et des droits inhérents des Premières Nations. Fondamentalement, notre priorité reste de déterminer comment renforcer nos relations avec les Premières Nations selon un principe de nation à nation.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Monsieur le Président, après 11 ans de discours libéraux sur la réconciliation, comment peut-on faire confiance à un premier ministre qui se livre à des réflexions dignes du Livre blanc de 1969, qui retarde l'adoption de mesures législatives lorsqu'elles ne servent pas ses propres intérêts et qui ignore des décisions judiciaires l'obligeant à respecter les engagements du gouvernement?

En ce qui concerne le projet de loi S-2, le premier ministre exige que les Aînés signent une entente de non-divulgation de cinq ans parce qu'il ne fait pas confiance aux prétendus partenaires de la réconciliation. En ce qui concerne l'eau potable, il n'a toujours pas adopté le projet de loi promis par les libéraux en 2022 et il poursuit sa bataille devant les tribunaux.

Comment les partenaires internationaux peuvent-ils faire confiance au premier ministre alors qu'il ne peut même pas respecter les traités du Canada avec les Premières Nations ici, au pays?

Ginette Lavack (secrétaire parlementaire de la ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs: tout processus visant à s'affranchir de la Loi sur les Indiens doit être dirigé par les Premières Nations. Ce processus doit être élaboré en collaboration avec les titulaires de droits.

Les Premières Nations ne forment pas un bloc homogène. Elles ont chacune leur histoire, leurs traités et leurs structures de gouvernance, que nous devons respecter. Ce sont elles qui doivent orienter le processus et déterminer la voie à suivre.

Nous sommes déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations pour bâtir ensemble un avenir fondé sur le respect de leurs droits, de leurs priorités et de leur autodétermination.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Monsieur le Président, j'ai essayé le simulateur qui se trouve au Diamond Flight Centre de London. Il est inactif depuis plus d'un an à cause des retards causés par les libéraux à Transports Canada. Cet outil de formation essentiel prépare de jeunes Canadiens à devenir pilote, un métier en forte demande; il leur permet de s'exercer aux procédures d'urgence qui permettent de sauver des vies et de recevoir l'entraînement nécessaire pour combler la pénurie croissante de pilotes. Malgré cela, les formalités administratives des libéraux laissent cet outil s'empoussiérer pendant que les coûts augmentent.

L'équipement et les étudiants sont prêts, mais le gouvernement libéral leur met des bâtons dans les roues. Quand le ministre éliminera-t-il ce goulot d'étranglement libéral afin que le Diamond Flight Centre puisse former la prochaine génération de pilotes?

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les transports, ce que nous faisons au sein du ministère, c'est que nous renforçons notre capital humain et nos investissements, que ce soit dans le secteur de l'aviation, le secteur ferroviaire ou le secteur portuaire. Compte tenu de l'étendue et de la profonde portée de ces activités, comme je l'ai déjà dit en réponse à l'une des dernières questions, j'aimerais que les députés d'en face se joignent à nous.

● (1200)

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Monsieur le Président, hier, le gouvernement a dévoilé son nouveau plan de sécurité nationale, qui représente la première mise à jour complète du genre en plus de 20 ans. En cette période d'instabilité géopolitique croissante, d'ingérence étrangère, de cybermenaces et d'incertitude économique, cette stratégie contribuera à faire en sorte que le Canada soit prêt à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique peut-il expliquer à la Chambre pourquoi cette stratégie historique est importante pour le pays?

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée d'Orléans. Elle s'est toujours faite une ardente défenseuse d'un Canada et d'un monde plus sûrs.

Le monde évolue rapidement, et le gouvernement veille à ce que le Canada soit prêt à relever les défis en constante évolution, tant au pays qu'à l'étranger. « Le Plan pour un Canada plus fort » établit une approche pangouvernementale globale visant à renforcer notre sécurité nationale. Il permettra de consolider notre économie, de forger des partenariats internationaux plus solides, de moderniser nos capacités militaires et de renseignement et de protéger les Canadiens contre les menaces criminelles et les menaces à la sécurité nationale.

* * *

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les Albertains ont maintenant besoin d'une preuve de citoyenneté pour recevoir ou renouveler leur permis de conduire et leur carte d'assurance-maladie. Certains ont donc besoin d'un certificat de citoyenneté délivré par le gouvernement fédéral. Cependant, le projet de loi libéral C-3, auquel les conservateurs se sont opposés, a créé un énorme arriéré dans le traitement des demandes, même si les libéraux avaient dit que cette situation ne se produirait jamais.

Depuis l'adoption du projet de loi libéral C-3, les délais de traitement ont grimpé à 33 mois, principalement pour les non-résidents. La ministre accordera-t-elle la priorité au traitement des demandes des Albertains, ou continuera-t-elle de les laisser à l'arrière d'une longue file d'attente, derrière des non-résidents?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a présenté le projet de loi C-3 l'année dernière en réponse à une décision judiciaire, une décision très importante, et je dirais que le comité responsable de l'immigration a collaboré de manière constructive. Je sais que les conservateurs se sont opposés aux principes fondamentaux de ce projet de loi, mais nous avons très bien réagi à cette décision judiciaire.

Le gouvernement continue d'être conscient du problème soulevé par la députée et d'y travailler. J'attirerai l'attention sur le bilan des conservateurs à cet égard, non seulement en ce qui concerne le projet de loi C-3, mais aussi en ce qui concerne l'immigration en général. Ils sont partout...

Le vice-président adjoint (John Nater): La députée de Winnipeg-Centre a la parole.

Affaires courantes

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, dans une manœuvre visant à maintenir le sexisme et le racisme dans la Loi sur les Indiens, les libéraux sont en train de faire adopter à la hâte le projet de loi C-39, qui porte atteinte aux droits de la personne des Autochtones, tout en refusant d'adopter le projet de loi S-2. Leur stratagème consiste à dire: « Tenez, regardez par ici; nous nous engageons à abolir la Loi sur les Indiens. » Les Premières Nations ont déjà vu cette tactique, employée précédemment pour le livre blanc et héritée de Harper.

Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui, devant la Chambre, à abandonner ce stratagème, à retirer le projet de loi C-39 et à adopter sans plus tarder le projet de loi S-2, ou souhaite-t-il voir naître un nouveau mouvement Idle No More?

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses nombreuses questions à ce sujet.

En réalité, ce projet de loi ne vise pas à modifier les normes, mais bien à modifier les processus. C'est là une distinction essentielle dans ce projet de loi. Nous assumons une responsabilité particulière, qui consiste à mettre l'accent sur l'obligation de consulter, mais surtout, la réalité est que non seulement les projets envisagés d'un océan à l'autre nécessitent le consentement des Premières Nations, mais ils doivent être réalisés en partenariat avec celles-ci.

* * *

PARCS CANADA

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, les employés de Parcs Canada de tout le pays sont sous le choc. Les deux tiers d'entre eux ont reçu un avis leur indiquant que leur emploi est menacé et qu'ils doivent soit démissionner immédiatement, soit attendre d'être congédiés ultérieurement. Voilà qui pose un risque à l'égard de la responsabilité législative de la ministre et du gouvernement de préserver les parcs du Canada pour les générations futures, tout cela pour économiser 145 millions de dollars. Dans un autre domaine, 2 milliards de dollars sont alloués sans ciller à l'entreprise américaine General Dynamics, détenue à 100 % par des intérêts étatsuniens, pour des dépenses militaires.

La ministre peut-elle défendre sa position à l'égard de la responsabilité législative qui lui incombe de protéger les parcs du Canada?

Yasir Naqvi (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Développement international), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure pendant la période des questions, Parcs Canada procède actuellement à la modernisation de ses programmes et de ses services afin d'assurer leur viabilité à long terme et d'offrir le meilleur rapport qualité-prix aux Canadiens. Cette période de transition entraînera certains ajustements. Parcs Canada continuera à remplir son mandat en matière de conservation, de services aux visiteurs et de protection des sites qui lui sont confiés.

Nous connaissons tous l'importance de Parcs Canada aux yeux de tous les Canadiens, ainsi que pour toutes les collectivités canadiennes. Dans ma circonscription, Ottawa-Centre, on trouve le canal Rideau, dont l'entretien est assuré par Parcs Canada. Nous continuerons à préserver ce précieux patrimoine.

AFFAIRES COURANTES

● (1205)

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des finances, qui porte sur le projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Le Comité a étudié le projet de loi et a convenu d'en faire rapport à la Chambre avec des propositions d'amendement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le mercredi 4 novembre 2026, après les affaires émanant des députés, la Chambre continue de siéger jusqu'à minuit dans le seul but de débattre du projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) et apportant des modifications connexes à d'autres lois, pourvu que, durant les délibérations sur ledit projet de loi, la présidence ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime, à l'exception d'une motion du consentement unanime pour voir l'heure.

Le vice-président adjoint (John Nater): Que tous ceux qui s'opposent à ce que la députée propose la motion veuillent bien dire non.

Le consentement est accordé.

La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE LOGEMENT

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole à distance aujourd'hui pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants de ma circonscription, Saanich—Gulf Islands.

Comme nous le savons tous, partout au pays, les Canadiens sont profondément préoccupés par l'inabordabilité du logement et l'itinérance. Comme le soulignent les signataires de la pétition, il s'agit de deux crises nationales indissociables. Elles sont à l'origine de la financiarisation du logement, qui fait gonfler les prix de l'immobilier et, bien sûr, qui est alimentée par le fait que les logements sont de plus en plus détenus par des entreprises, plutôt que par des propriétaires-occupants.

À la base, les signataires nous demandent de nous pencher sur les activités des fonds de placement immobilier qui achètent des unités de logement pour les revendre au prix du marché. Je vais résumer la pétition, car les signataires y présentent de nombreux arguments très solides pour expliquer pourquoi ils estiment que le Parlement doit agir. Ils demandent au gouvernement du Canada de redéfinir le logement abordable en se fondant sur des formules mises à jour afin de mieux refléter les coûts réels, et de créer des règlements permettant de contrôler les profits excessifs réalisés par les sociétés qui achètent et revendent des logements abordables.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): J'ai quatre pétitions à présenter aujourd'hui, monsieur le Président.

La première porte la signature de nombreuses personnes, qui demandent au gouvernement de mettre en place un financement prévu par la loi pour le Fonds de soutien communautaire pour les enfants disparus des pensionnats afin que les initiatives que mènent les communautés autochtones dans le but de localiser les enfants disparus et les lieux de sépulture anonymes puissent se poursuivre. La pétition appelle aussi le gouvernement à mettre en place un financement prévu par la loi pour les groupes de survivants, les services de guérison et les services culturels qui sont destinés aux familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la rivière Rouge. Enfin, elle demande au gouvernement de veiller à ce que ces programmes restent dirigés par les Autochtones et axés sur les survivants, conformément à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Nous savons que l'exploitation des pensionnats indiens s'est étendue de 1831 à 1997 au Canada. Plus de 150 000 enfants autochtones, inuits et métis de la rivière Rouge les ont fréquentés. Nous savons que les efforts dans ce domaine doivent se poursuivre. J'espère que le gouvernement répondra sans tarder.

● (1210)

LE LIPŒDÈME

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'entends présenter émane de personnes qui demandent au gouvernement du Canada d'officiellement reconnaître, sur une base fédérale, le lipœdème en tant que problème de santé grave et distinct pour les femmes.

Les signataires veulent que le lipœdème soit inclus dans le champ d'application du cadre national sur la santé des femmes que le projet de loi S-243 vise à établir. Ils réclament aussi du soutien pour l'élaboration de directives cliniques nationales, la formation et la collecte de données relatives au lipœdème, ainsi qu'un travail concerté avec les provinces, les territoires, les cliniciens et les associations de patients, notamment Lipœdème Canada, afin de combler les lacunes systémiques à l'égard du diagnostic et des soins. Ils veulent que le gouvernement prenne toutes les mesures qui s'imposent, dans les plus brefs délais, pour donner suite à ces demandes.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la troisième pétition que je présente demande la suppression d'échappatoires. Les signataires mentionnent que le NPD a présenté un projet de loi pour supprimer les échappatoires en question, mais que ce projet de loi a été rejeté par le gouvernement.

Les signataires demandent au gouvernement d'imposer un embargo total, immédiat et contraignant sur les armes à destination et en provenance d'Israël, notamment en éliminant l'échappatoire qui permet à des biens et composants militaires canadiens d'atteindre Israël en transitant par les États-Unis sans contrôle canadien adéquat.

Ils demandent également au Canada de mettre fin à toutes les exportations directes et indirectes d'armes vers Israël; d'éliminer l'échappatoire touchant les composants militaires, les biens à double usage et les pièces utilisées dans les systèmes d'armement; de suspendre les importations provenant de fabricants d'armes israéliens; de publier des rapports transparents sur tous les biens militaires exportés, transférés, négociés ou acheminés en passant par des pays tiers et de mettre en place des sanctions à l'encontre des entreprises qui se soustraient à leurs obligations en matière de contrôle des armes.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la dernière pétition que je présente a été lancée par des enseignants de l'Alberta.

Les signataires se disent préoccupés par la suppression des droits en matière de négociation collective et des droits de la personne au Canada. Ils prient le gouvernement d'annuler ou d'abroger toute mesure législative provinciale future qui restreint les droits des travailleurs à la grève et à la négociation collective par le recours à la disposition de dérogation, et d'affirmer la responsabilité du gouvernement fédéral de faire respecter les droits garantis par la Charte partout au Canada.

L'IRAN

Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 1 723 Canadiens au sujet du régime iranien, un État qui soutient le terrorisme. Nous avons inscrit le Corps des Gardiens de la révolution islamique et le Hamas sur la liste des organisations terroristes, mais des procureurs américains ont affirmé qu'un commandant haut placé du Kata'ib Hezbollah avait coordonné des complots terroristes visant l'Amérique du Nord, notamment un complot présumé visant, à Toronto, le consulat américain et une synagogue. Nous savons que, partout dans le monde, l'Iran attise la haine contre les Iraniens de la diaspora, contre les Juifs et contre de nombreux autres groupes. Tout le monde a le droit de vivre en sécurité au Canada.

Cette semaine, j'ai eu l'occasion d'accueillir à Ottawa des groupes de Canadiens d'origine iranienne et de Canadiens juifs, et cette pétition répond à l'une de leurs demandes. Nous demandons au gouvernement d'entreprendre un examen officiel du Kata'ib Hezbollah au regard du Code criminel et, si les critères juridiques applicables sont réunis, de l'inscrire sur la liste des entités terroristes au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le vice-président adjoint (John Nater): D'accord?

Des voix: D'accord.

Ordres émanant du gouvernement

[*Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.*]

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LOI SUR LES MESURES DE SAUVEGARDE À L'ÉGARD DE L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel et la Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) et apportant des modifications connexes à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, je vais reprendre les éléments dont je parlais tantôt, alors qu'il y avait un peu de chaos à la Chambre. Le projet de loi C-41, qui porte sur l'aide médicale à mourir, est extrêmement important. C'est un sujet qui doit être traité avec précaution et sérieux; il doit être traité de façon consciencieuse. Le projet de loi traite de deux aspects, soit la maladie mentale et les demandes anticipées.

Je vais commencer par parler de la maladie mentale. Reporter l'ouverture à jamais revient à fermer l'ouverture. Il y a des personnes qui souffrent énormément. Les personnes qui pourraient être admissibles ne sont pas nombreuses, mais elles existent. Cela revient à dire à ces personnes qu'on les abandonne. Pourquoi les abandonne-t-on? C'est parce que le gouvernement fédéral est toujours à la remorque des tribunaux sur ces questions délicates et il manque de courage politique.

Bien sûr, c'est complexe et délicat. C'est pour ça qu'il faut le faire avec précaution. Je vais donner un exemple. Pourquoi ne pas déjà avoir demandé un avis à la Cour suprême pour savoir si le projet de loi qu'on s'apprête à nous faire voter est constitutionnel? On n'a qu'à le demander. Si on ne le fait pas et que ce projet de loi est adopté tel quel, ça veut dire que ces personnes, qu'on juge trop fragilisées pour exercer un jugement éclairé, ne sont pas jugées assez fragilisées; on les considère même assez solides pour les obliger à retenir les services d'un avocat et à entamer des démarches judiciaires pour faire elles-mêmes ce que le gouvernement refuse de faire.

Le gouvernement se doit de protéger sa population dans différents types de circonstances, et dans celles-là aussi. Bien sûr, il faut encadrer ça avec précaution, mais il faut aussi respecter les droits de chaque individu. C'est là que nous sommes très embêtés.

Je rappelle que le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, formé par la Chambre des communes et le Sénat, a dit, dans ses recommandations, qu'il fallait rendre légales l'aide médicale à mourir et les demandes anticipées dans le Code criminel pour ne pas entraver les compétences des provinces et du Québec, mais que la portion reliée aux soins devait être déterminée et détaillée davantage par le gouvernement du Québec et ceux des provinces. Nous sommes bien conscients que chaque province n'est pas au même endroit et que, encore une fois, le Québec est plus avancé qu'ailleurs parce que c'est une cause sociale. C'est une tendance générale qu'on observe. Il n'y a pas de jugement dans ma remarque. Toutefois, respectons ces champs de compétence. Faisons attention pour que les formulations du Code criminel ne viennent pas limiter de façon trop importante l'application des lois québécoises. Ça, c'est notre principale demande.

J'étais heureux de voir le ministre, en réponse à la question que j'ai posée plus tôt ce matin, tendre la main et ouvrir grande la porte à une rencontre avec notre porte-parole, qui, je pense, est un des meilleurs experts au pays sur ces questions. Nous espérons que ça se fera de façon consciencieuse et pleinement ouverte.

Pour ce qui est des demandes anticipées, il faut savoir que le Code criminel va avoir prépondérance sur les lois québécoises. Nous sommes dans une fédération. En tout cas, nous le sommes encore pour le moment. Il ne faut pas que ce soit mis de façon trop restrictive. Je répète l'interrogation que j'ai soulevée ce matin. Dans le texte du Québec, on parle de conditions jugées intolérables, et on compare ça avec le texte de loi fédérale qui dit que ce n'est pas applicable si ça peut être soulagé par des moyens raisonnables. Quels seront les moyens raisonnables? Qui va décider que ce sont des moyens raisonnables si la personne a perdu tous ses moyens? C'est là l'essentiel de la question. C'est la personne qui doit décider et non pas les personnes traitantes, puisque ces dernières pourraient être tentées d'interpréter les textes de loi selon leurs valeurs personnelles. Je sais que ce ne sont pas des tâches faciles. Prendre de telles décisions est sûrement très lourd pour les gens qui font partie du comité d'évaluation. C'est extrêmement sérieux et grave, mais il est important de garder en tête les volontés de la personne.

C'est pour ça qu'il est important de s'asseoir et de bien le faire. Nous sommes encore déçus de l'effet bulldozer libéral. On nous demande d'approuver ce projet de loi extrêmement rapidement, alors que nous avons eu le rapport au mois d'avril. On nous présente ce projet de loi à la fin octobre. On nous dit que ça presse.

Est-ce que nous pouvons, pour une fois, faire le travail de façon consciencieuse et non partisane? Les questions de fond, comme celles-là, doivent être traitées de façon consciencieuse.

● (1215)

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Berthier—Maskinongé, et je remercie aussi notre collègue le député de Montcalm de sa participation au travail en comité.

Mon honorable collègue a dit que c'était fermé « à jamais ». J'aimerais lui rappeler qu'on peut toujours introduire une nouvelle loi par la suite. Il n'y a jamais de choses qui sont fermées à jamais. Il dit que notre parti n'a pas de courage politique, mais, parfois, rentrer dans la gorge une loi, ce n'est pas toujours la meilleure manière de faire avancer les choses. Pour fréquenter quelques-uns des médecins qui fournissent l'aide médicale à mourir, je lui dirais que, même au Québec, beaucoup seraient embêtés si l'aide médicale à mourir était offerte aux gens avec une maladie mentale.

Cela dit, je veux demander à mon collègue son opinion sur les tiers de confiance qui sont dans la loi québécoise, sachant qu'il y a des problèmes avec les tiers de confiance qui sont souvent mal conseillés. Cependant, est-ce quelque chose qui pourrait être approprié dans notre projet de loi fédéral?

● (1220)

Yves Perron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de son écoute. De toute évidence, il a écouté avec attention mon discours en deux portions. Je suis content qu'il soit d'accord avec moi pour qu'on ne passe pas le bulldozer avec ce projet de loi là. Je pense qu'il va travailler à l'intérieur de son parti pour qu'on se donne le temps de bien faire le travail. C'est ce que je comprends.

Ce que j'amenais dans mon énoncé, c'est que c'est important que la loi fédérale ne vienne pas entraver l'application de la loi québécoise. Ça, c'est important. Il faut laisser la latitude à chacune des lois provinciales et québécoises de refléter ses choix de société. La portion des soins de santé, ça fait partie de ça. Ça relève de la compétence des provinces et du Québec. C'était ça, l'essentiel.

Mon collègue parle des tiers. Tout ça est déjà traité dans la loi québécoise. Il y a un risque à ce que le Parlement fédéral rembarque par-dessus ça. On sait que la loi fédérale va être prépondérante. Il y a un danger de limitation.

[*Traduction*]

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de la maladie mentale et de l'aide médicale à mourir, j'ai siégé à tous les comités mixtes spéciaux chargés de l'examiner au cours de la présente législature et de la précédente. Lors de la dernière législature, 17 directeurs de départements de psychiatrie ont écrit au ministre de la Justice pour lui demander de retarder la mise en œuvre de l'aide médicale à mourir dans les cas où la maladie mentale est le seul problème médical invoqué. Aujourd'hui, s'il y a un consensus parmi les experts et les psychiatres, c'est de ne pas poursuivre dans cette voie.

Lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort qui touche certaines des personnes les plus vulnérables de notre société, je dirais au député qu'il serait imprudent de poursuivre dans cette voie en l'absence de consensus parmi les principaux psychiatres et autres experts.

[*Français*]

Yves Perron: Monsieur le Président, je ne suis absolument pas d'accord avec lui. Être insouciant, c'est de ne pas prendre soin de ces personnes-là qui sont vulnérables, justement. Nous nous entendons sur une chose, et c'est sur ce fait-là. Je vais lui citer un paragraphe d'un des rapports du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. On y dit:

> Bien que la plupart des détails liés aux demandes anticipées relèvent des gouvernements des provinces et des territoires, puisque ceux-ci sont responsables au premier chef des services de santé, il faudrait tout de même modifier le Code criminel de façon à pouvoir permettre les demandes anticipées, et le Comité prône sa modification de cette façon.

Le Comité semblait d'accord. Je ne pense pas que ce soit ce que mon collègue voulait dire tantôt. Je sais que ce sont des questions délicates. Je reviens sur l'intervention d'avant. Ce que je veux dire, quand je parle de courage politique, c'est qu'il faut aller au-devant pour éviter que les gens soient obligés d'avoir des recours devant les tribunaux. Pourquoi collectivement ne décidons-nous pas que le gouvernement demande un avis à la Cour suprême? Si nous votons la loi telle qu'elle est présentée, sera-t-elle constitutionnelle? De notre côté, nous pensons que ce n'est pas le cas.

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, ça me touche. J'entends ce que mon collègue dit.

Actuellement, il y a une absence de consensus clinique et il y a des lacunes en matière d'accès aux soins de santé mentale. Ça me touche beaucoup, mais mon collègue ne serait-il pas d'accord pour dire que nous nous devons d'être quand même prudents dans la façon d'amener ce projet de loi?

Yves Perron: Monsieur le Président, effectivement, il faut être très prudent. C'est pour ça que je dis qu'il faut prendre le temps et ne pas voter sur ce projet de loi trop rapidement. Nous devons nous assurer qu'il n'y a pas d'empiètement sur les lois des provinces et du Québec à ce sujet. Ça, c'est important. Je pense que c'est une question de respect profond. Sur les questions de fond, nous avons peut-être besoin des tribunaux pour clarifier la question de fond. Est-ce correct d'exclure d'emblée toute personne souffrant de maladie mentale? Moi, je ne suis pas psychiatre. Il y en a peut-être dans la salle, mais je ne le sais pas, car je ne connais pas les professions de mes collègues. Demandons donc un avis à la Cour suprême pour savoir quelle est la direction à prendre.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue pour son discours. J'irai évidemment dans la même veine.

J'aimerais également remercier mon collègue le député de Montcalm de toute la réflexion et de tout le travail empreint d'empathie qu'il a fait, parce que c'est ce qu'il faut, dans ce type de projet de loi. On parle de souffrance humaine. Il a fait un travail aussi exhaustif que rigoureux dans le cadre des travaux qui ont entouré l'aide médicale à mourir, au cours des sept dernières années. Je suis certaine qu'il a eu un apport considérable dans toutes les mesures législatives qu'on a depuis discutées et adoptées. Je dis « depuis », parce qu'évidemment, c'est un travail de longue haleine.

Il y a un reproche que je ferai au gouvernement, et plusieurs seront certainement d'accord avec moi. On dépose le rapport au printemps, on dépose un projet de loi et, ensuite, on nous presse d'adopter le projet de loi à la Chambre, même si ça fait des années qu'on en parle. Peut-être que c'est une nouvelle façon de faire, étant donné que le gouvernement est maintenant majoritaire. Il a peut-être moins intérêt à entendre ce qui se passe de l'autre côté de la Chambre dans l'opposition, mais je pense qu'on devrait prendre le temps, majoritaire ou non, pour étudier des projets de loi comme celui-ci dans lequel, comme je l'ai dit, on parle de souffrance humaine. C'est éminemment humain, alors on devrait prendre le temps d'aller plus loin, au lieu de l'imposer en disant que c'est ça ou rien. Ça ressemble un peu à ça.

Un des premiers éléments que j'aimerais aborder par rapport au projet de loi, c'est la question de la constitutionnalité du projet de loi. En fait, on nous demande de prendre de position sur un projet de loi qui est somme toute double: la question de l'exclusion permanente des troubles mentaux de la législation et ensuite toute la question des demandes anticipées d'aide médicale à mourir.

Quand on sait qu'il s'agit d'une discrimination ou, pour rester dans l'hypothèse — même si on est certain de la chose —, qu'on suppose qu'il y a une discrimination, il faudrait savoir si le projet de loi est constitutionnel. Voter quelque chose d'inconstitutionnel ne ferait pas avancer la cause de ces personnes qui souffrent. Le gouvernement a eu le loisir, pendant plusieurs années, de demander un avis à la Cour suprême sur la question, mais il ne l'a pas fait. Pour moi, c'est irresponsable. Ça devrait être fait pour que le travail ne soit pas à refaire ou encore que le fardeau ne repose pas sur les épaules des gens qui souffrent de faire la démonstration selon laquelle ils devraient avoir accès à certains services relativement à la fin de vie.

C'est l'un des premiers points que je souhaite soulever. Je ne dis pas qu'il l'emporte sur les autres sur le fond, mais du moins sur la forme. Il y a déjà une difficulté ici et on essaie de l'imposer, en ne sachant même pas si c'est constitutionnel. On ne propose pas non plus de scinder le projet de loi et de présenter, par exemple, un projet de loi sur lequel on pourrait voter et de demander un avis sur l'autre.

Passons aux deux objets du projet de loi.

Le premier, c'est la question de reporter indéfiniment le projet de loi. On a même dit de façon permanente. J'ai entendu un collègue de l'autre côté de la Chambre dire que ce n'était pas nécessairement de façon permanente et qu'on pourrait revenir là-dessus un jour. Moi, contrairement à lui, je dirais battons le fer pendant qu'il est chaud, parce qu'il y a des gens qui souffrent encore présentement. Il y a des gens qui souffrent et qui se voient exclus de la loi. J'ai parlé de discrimination plus tôt. Ils se voient exclus et il faudrait en discuter maintenant. Ce n'est pas parce qu'une discussion est difficile, ce n'est pas parce qu'il y a des avis qui sont discordants qu'il faut tout simplement attendre pour faire ces débats difficiles et exigeants. C'est difficile sur le plan des croyances. Il y a de l'émotion. C'est certain qu'il y a plusieurs écoles de pensée ici, mais il reste qu'il faut que ce soit fait sur une base absolument raisonnable, rigoureuse et scientifique.

D'ailleurs, comme mon collègue l'a répété à plusieurs reprises, il n'y a personne ici, dans la salle, qui est psychiatre. Il faut parler à tous les gens. Je pense que, même dans le cadre des travaux du comité, on n'a pas entendu toutes les personnes. En effet, les personnes qui souffrent pour des raisons de troubles mentaux et qui sont exclues présentement du projet de loi, on ne les a pas entendues. On a entendu d'autres témoins. Quand on veut faire un travail absolument objectif et qu'on souhaite vraiment qu'il y ait une délibération responsable qui soit faite, il faut entendre tout le monde.

● (1225)

Peut-être que, au premier chef, ça devrait être les gens qui souhaiteraient à un certain moment demander l'aide médicale à mourir, sans que ça soit nécessairement accordé. Au Québec, on croit que chaque individu a le droit de choisir pour lui-même quelles sont les conditions d'une vie saine et digne. Ça, c'est une chose. J'ai l'impression que le manque de volonté de se poser des questions difficiles repose sur des préjugés. De la vient l'idée d'avoir une étude objective et d'aller vers les gens pour mieux comprendre la difficulté.

Ce que j'ai entendu tout à l'heure me sidère. Ça me montre où on en est rendu dans certains aspects du débat. On parle d'accès à des soins en santé mentale. Il faudrait qu'il soit accru. Je vois qu'on fait une espèce de calcul selon lequel plus il y aura d'accès aux soins en santé mentale, moins il y aura besoin d'aide médicale à mourir. Déjà, ça m'indique que la prémisse même de ce qu'est l'aide médicale à mourir n'est pas comprise. C'est énorme. Donc, je suis d'avis qu'on a besoin d'en parler, d'autant plus qu'ici, on est dans le stéréotype et dans le préjugé.

On pense que quelqu'un va arriver au bureau du médecin, dire qu'il est en dépression, qu'il a des idées noires et des idées suicidaires et qu'il veut donc l'aide médicale à mourir. J'ai déjà entendu ça à la Chambre. Je paraphrase, ce ne sont pas les mots exacts, mais c'est certain qu'on est capable de retrouver ça dans le hansard.

On en est là, dans une certaine mesure. Donc, il ne faut pas arrêter de discuter. Au pire, scindons le projet de loi, parce qu'il y a des gens qui souffrent. Nous souhaitons que les demandes anticipées aillent de l'avant, mais il faut aussi disposer de cette question. On ne peut pas se cacher en se disant que c'est trop difficile et qu'on ne peut pas y répondre.

Le deuxième point, c'est justement la question des demandes anticipées. Mon collègue de Berthier—Maskinongé en a déjà parlé. Il n'y a qu'au Québec que les demandes anticipées existent. Ce que nous craignons, au Bloc québécois, c'est que la loi fédérale, qui est prépondérante, vienne restreindre ce qui existe déjà au Québec.

Nous voulons qu'il y ait un arrimage. Ma crainte est qu'on ne soit pas d'accord sur ce que le Québec fait présentement. Pourquoi est-ce que le gouvernement n'utiliserait pas des termes qui ont déjà fait leurs preuves au Québec et avec lesquels nous, les députés du Bloc québécois et les Québécois en général, sommes d'accord? De toute façon, c'est 80 % de la population qui est d'accord sur l'aide médicale à mourir et les demandes anticipées. Nous avons donc un consensus fort. Disons que c'est plus important que le pourcentage de votes qu'a obtenu le gouvernement lors des dernières élections.

Bref, les gens sont d'accord et ils sont prêts, mais nous ne voulons pas perdre au change. Nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral nous fasse reculer et qu'il fasse souffrir d'autres personnes. Je pense aussi aux médecins; qu'est-ce qu'ils vont faire?

Le fédéral, avec le Code criminel, va disposer de ce que fait Québec. Ça réduirait ce qui est permis à moins que ce que nous avons présentement. C'est vraiment une crainte énorme que nous avons. Le ministre a dit, en répondant tout à l'heure à mon collègue de Berthier—Maskinongé, qu'il était prêt à discuter. Ma foi, cela a été soulevé plusieurs fois par mon collègue de Montcalm. Il en a déjà parlé. Je me dis qu'il faut prendre le temps d'en discuter. Il ne faut pas bousculer, « bulldoser » la discussion. Il s'agit de voir ce qui sera fait pour nous assurer que nous défendons bien notre population. Comme je l'ai dit, nous ne souhaitons pas reculer.

● (1230)

Je mentionnerais un dernier élément. Ça répond un peu à une préoccupation qu'un de mes collègues de l'opposition soulevait tout à l'heure. Il disait que les médecins n'étaient pas d'accord et qu'il y avait un consensus médical. Toutefois, le Collège des médecins du Québec est d'accord pour qu'une interdiction générale ne soit pas envisagée. Au Québec, on est prêts à avoir cette discussion. Nous, au Bloc québécois, sommes prêts à avoir cette discussion pour que certaines personnes ayant un trouble mental puissent bénéficier de cette mesure. Encore, ce n'est pas tout le monde. Il faut qu'il y ait une discussion.

J'appelle tous les députés à la Chambre à être absolument empathiques, à essayer de mettre de côté leurs préjugés et à s'informer. On parle de science, ici. Il y a des gens sur lesquels repose notre système de santé qui sont absolument capables de nous dire ce qui pourrait être fait dans le cas présent.

J'espère qu'on fera en sorte que le projet de loi respectera le Québec et, bien sûr, les gens qui souffrent.

● (1235)

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie beaucoup la députée de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan. Tout à l'heure, j'ai posé à son collègue une question sur les tiers de confiance, soit une particularité de la loi québécoise, mais je n'ai pas eu le temps de développer mon idée.

Une des choses que le projet de loi actuel demande, c'est que, au moment où l'aide médicale à mourir est offerte, il y ait des souffrances persistantes et intolérables. Ce n'est pas clair si la souffrance morale va pouvoir être prise en compte dans ça. C'est ce que la loi québécoise venait faire, parce que des tiers de confiance pouvaient dire par exemple qu'un tel parent en avait besoin, en effet, et ne voulait pas vivre dans cette souffrance.

Je voudrais ce que ma collègue pense de la notion de tiers de confiance, qui n'est pas présente dans...

Le vice-président adjoint (John Nater): L'honorable députée de Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan a la parole.

Marilène Gill: Monsieur le Président, puisqu'il s'agit d'éléments qu'on considère, de l'autre côté de la Chambre, comme étant imprécis, incertains, je laisserai l'Assemblée nationale discuter de la chose.

Du côté du Bloc québécois, je pense que nous avons été assez clairs. La première chose que nous demandons, c'est de ne pas écarter les personnes ayant des troubles mentaux de la question. Nous demandons d'en débattre. Nous demandons aussi que le cadre fédéral ne soit pas plus contraignant que Québec. C'est ce que nous demandons présentement.

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, c'est un débat qui est chaque fois très important et qui mène à beaucoup de réflexions, tant de la part de nos électeurs que des députés des différents partis. Nous ne sommes pas tous au même point concernant notre relation avec l'aide médicale à mourir.

Une chose qui m'inquiète beaucoup, en ce qui concerne la maladie mentale, c'est malheureusement le manque de services en maladie mentale au Québec et un peu partout au Canada. Sans parler d'expériences qui m'ont touché, je dois dire que c'est extrêmement difficile d'avoir accès à des spécialistes et à des traitements, ce qui fait que des gens peuvent être découragés d'avoir accès à des soins qui, peut-être, pourraient les aider.

Mon opinion est que nous ne sommes peut-être pas rendus à permettre l'accès à l'aide médicale à mourir pour des raisons de maladie mentale, parce qu'on n'a pas mis en place un système qui va permettre aux gens d'avoir accès à des soins s'ils en ont besoin. J'aimerais entendre ma collègue me parler de ça. C'est problématique et je pense que nous devons avoir ces réponses avant de nous positionner sur cette question.

Marilène Gill: Monsieur le Président, je parlais justement d'empathie. Il y a des questions qui sont douloureuses et qui résonnent pour chacun d'entre nous de façon différente. Il faut qu'il y ait cette ouverture à l'autre et à toutes ces histoires multiples que l'on rencontre.

J'ai entendu souvent, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, parler de la question de l'accès aux soins de santé. Je ne voudrais pas que dans une expression comme ça, ça demeure sur le plan de la caricature. Nous le voyons dans nos sociétés, il y a une hiérarchie. Une souffrance physique existe, mais, lorsqu'il s'agit d'une souffrance psychique, on doute de son existence, même si c'est pour des raisons fort probablement légitimes. On n'a pas accès à ce que la personne pense. J'espère bien, d'ailleurs, que personne n'a accès à ce que je pense. On n'a pas accès à tout ça, ce qui fait que ça peut devenir difficile, en effet. Ce n'est pas quelque chose de tangible. On est dans quelque chose d'intangible. Parfois, on a de la difficulté à le comprendre. Il reste qu'il faut que les débats aient lieu.

Ici, on ne parle pas de quelqu'un qui est en crise. Le système de santé va prendre en charge quelqu'un qui est en crise. La personne ne peut pas demander l'aide médicale à mourir si elle est en crise et si elle a besoin de services. Cependant, je suis d'accord avec mon collègue sur le fait qu'il faut qu'on ait cette discussion pour pouvoir aider ceux qu'on peut aider.

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours qui, ma foi, était très éloquent et extrêmement clair et limpide sur l'importance de traiter de cette question et de ne pas reculer devant les questions qui sont difficiles. Bien sûr, il faut augmenter les soins de santé mentale. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Au-delà de ça, peut-on ne pas éviter la question et ne pas bloquer l'accès à ce groupe de citoyens qui souffrent?

J'aimerais que ma collègue revienne sur le côté potentiellement très anticonstitutionnel du projet de loi que le gouvernement nous présente actuellement.

Marilène Gill: Monsieur le Président, le gouvernement a dit tout à l'heure, par l'entremise de certains de ses députés, qu'il serait d'accord pour reprendre le débat à un certain moment. Si on peut reprendre le débat, qu'il demande immédiatement un avis à la Cour suprême, afin de savoir si c'est constitutionnel ou non. Ça fera en sorte qu'on pourra continuer le débat très rapidement.

● (1240)

Jacques Ramsay (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue d'Argenteuil—Papineau—Des Collines.

Je prends la parole aujourd'hui pour faire entendre la voix des gens de La Prairie—Atateken, qui m'ont beaucoup parlé de ce projet de loi. Je le fais aussi à titre de médecin, ayant été associé de près à l'aide médicale à mourir dans ma pratique.

Il s'agit d'un projet de loi qui touche l'une des questions les plus intimes qu'une société puisse se poser. Comment voulons-nous accompagner les gens au moment de leur mort et surtout comment respecter leur volonté lorsqu'ils ne seront plus en mesure de l'exprimer?

Au moyen du projet de loi C-41, le gouvernement propose de permettre les demandes anticipées d'aide médicale à mourir. Une personne qui reçoit un diagnostic de maladie grave et incurable menant à l'inaptitude, comme la maladie d'Alzheimer, pourrait consentir d'avance, pendant qu'elle est encore lucide, à recevoir ce soin plus tard. Je veux d'abord saluer ce pas en avant.

Pour beaucoup de Québécoises et de Québécois, c'est une attente de longue date. Le Québec n'a pas attendu, car l'Assemblée nationale du Québec a adopté un régime de demande anticipée et les personnes concernées peuvent maintenant déposer une telle demande au registre de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elles le font avec l'aide de leur médecin ou de leur infirmière praticienne spécialisée et elles décrivent elles-mêmes les manifestations de leur maladie qu'elles jugeraient insupportables.

Ce régime existe, mais il repose aujourd'hui sur une base fragile. Le Code criminel ne permet pas encore les demandes anticipées. Le procureur général du Québec a donc demandé au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'émettre une directive: il n'est pas dans l'intérêt de la justice d'intenter des poursuites dans ces circonstances. Nos médecins et nos infirmières agissent de bonne foi, mais sans la certitude juridique que seul le Code criminel peut leur donner. Le projet de loi C-41 vient corriger cette situation. C'est sa première et sa plus grande vertu.

Cela dit, appuyer un projet de loi, ce n'est pas renoncer à l'améliorer, au contraire. Parce que ce sujet est grave, nous avons le devoir de bien faire les choses. J'aimerais donc transmettre à mes collègues quelques réflexions pour le travail en comité.

Premièrement, parlons de la cohérence entre les provinces. Le projet de loi fixe des exigences fédérales minimales, puis laisse à chaque province le choix de légiférer si elle veut offrir les demandes anticipées. Je comprends cette approche. La santé relève des provinces et le Québec tient d'ailleurs à son modèle, avec raison. Toutefois, il faut être lucide pour ce qui est du risque. L'Alberta a déjà adopté une loi qui interdirait les demandes anticipées. Le ministre de la Justice lui-même reconnaît que l'uniformité viendra peut-être, mais seulement au fil des mois, voire des années.

Mourir dans la dignité Canada va plus loin. Selon l'organisme, cette approche donne de fait à chaque province un droit de veto sur l'accès aux demandes anticipées. Si chaque province bâtit son propre formulaire, ses propres règles et ses propres rôles, nous risquons une véritable tour de Babel. Que fera-t-on lorsqu'on a signé une demande à Candiac, mais qu'on déménage à Ottawa pour se rapprocher? Ça pourrait être mon cas. Je propose donc que le comité étudie la possibilité d'un socle commun, c'est-à-dire un ensemble d'éléments que toute province qui choisit d'offrir les demandes anticipées devrait inclure. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle, mais de garantir aux personnes une base de protection et de clarté, peu importe où elles vivent.

Deuxièmement, il y a le rôle des tiers de confiance. J'en ai parlé un peu plus tôt. Au Québec, la personne peut désigner un ou deux tiers de confiance. Ces proches ont une responsabilité précise: avertir l'équipe soignante lorsqu'ils croient que les manifestations décrites dans la demande anticipée sont véritablement apparues ou que la personne souffre de façon insupportable. C'est un rouage essentiel. Une demande anticipée peut dormir dans un registre pendant des années. Sans quelqu'un pour en rappeler l'existence, elle risque d'être oubliée. Or les exigences nationales prévues dans le projet de loi C-41 ne mentionnent pas ce rôle. Il devrait figurer, quant à moi, dans le socle commun et ses responsabilités devraient être clairement définies, ce qui, il faut le dire, n'est même pas clair dans la loi québécoise. Il faut que chaque tiers de confiance sache exactement quelles seront ses responsabilités lorsque viendra le moment de donner l'aide médicale à mourir.

Il faut aussi penser à ceux qui n'ont personne, par exemple les aînés isolés, sans famille proche. Le régime québécois prévoit qu'en l'absence de tiers de confiance, c'est l'équipe de soins qui prend le relais. Je suis respectueusement d'avis que c'est une piste à retenir.

● (1245)

Troisièmement, il y a la règle des 30 jours. Le projet de loi prévoit avec raison qu'un refus clair, exprimé par des paroles, des sons ou des gestes, rend la demande invalide, mais il prévoit aussi qu'en cas de doute, l'aide ne peut être administrée et qu'un délai minimal de 30 jours doit alors s'écouler.

La loi québécoise est tout aussi ferme sur le principe: « Tout refus [...] doit être respecté et ne peut d'aucune manière y être passé outre. » Elle reconnaît aussi une réalité clinique. Chez une personne atteinte de démence avancée, la résistance aux soins est souvent un symptôme de la maladie elle-même. C'est pourquoi elle confie au jugement du professionnel la tâche d'écarter la possibilité qu'il s'agisse d'un véritable refus. Je crains qu'un délai automatique, répétable, sans fin, ne prolonge la souffrance même que la personne voulait au départ, dans sa demande anticipée, éviter. Il pourrait aussi exposer les soignants à des pressions de proches qui s'opposent à l'aide médicale à mourir. Je souhaite que le comité examine attentivement cette disposition et son arrimage avec la loi québécoise.

Quatrièmement, et c'est mon point principal, il y a la souffrance comme condition pour accéder à la fin de vie. Pour une demande ordinaire, le Code criminel reconnaît une souffrance physique ou psychologique intolérable pour la personne elle-même, qui ne peut être apaisée dans des conditions qu'elle juge acceptables. Pour une demande anticipée, le projet de loi C-41 demande plutôt aux praticiens de constater des souffrances « qui ne peuvent pas être apaisées par des moyens raisonnables ».

Pensons à la personne qui rédige sa demande. Ce qu'elle redoute bien souvent, c'est moins la douleur physique que la perte de soi:. ne plus reconnaître ceux qu'elle aime, dépendre entièrement des autres. Le comité devra se demander quel poids accorder à ce que la personne elle-même a défini comme intolérable, lorsqu'elle était, de fait, en pleine possession de ses moyens. J'ose penser que cela devrait avoir autant de poids qu'une évaluation faite par un tiers truffé d'écueils chez une personne démente. Après tout, si on attend assez longtemps, d'ailleurs, il est possible que la personne démente ne puisse même plus exprimer sa tristesse, encore moins sa souffrance.

Enfin, accessoirement, il y a une question qu'on oublie trop souvent: le don d'organes. Au Québec, un nombre croissant de personnes qui reçoivent l'aide médicale à mourir choisissent aussi de faire don de leurs organes. En 2022, près de 15 % des donneurs d'organes au Québec avaient eu recours à l'aide médicale à mourir. C'est un geste d'une grande générosité qui donne un sens à ce moment difficile, mais le processus repose sur un consentement donné par la personne elle-même après une période de réflexion.

Qu'en est-il de la personne qui a fait une demande anticipée? Une fois devenue inapte, elle ne peut plus franchir ces étapes. C'est donc important d'y voir alors même qu'on rédige la demande anticipée et de prévoir si la personne voudra, au moment de recevoir l'aide médicale à mourir, faire un don d'organes.

Derrière chacun des articles du projet de loi, il y a des familles, il y a des gens. Il y a des gens de la Prairie, de Saint-Constant, de Kahnawake qui ont vu un parent s'éteindre lentement et qui se sont promis de ne pas imposer cela à leurs proches. Ils nous demandent une chose simple: que leur volonté soit respectée.

Le projet de loi C-41 nous rapproche de cet objectif. Il faut travailler ensemble en comité pour qu'il l'atteigne pleinement.

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, comme je le mentionnais plus tôt, la question de l'aide médicale à mourir, c'est une question sensible, c'est une question qui touche les gens. Les gens ont plusieurs opinions là-dessus. Le Québec a déjà fait un pas concernant les demandes anticipées.

Je voulais savoir si le gouvernement fédéral s'est assuré que le projet de loi C-41 est en concordance avec ce que le Québec a adopté comme mesure relativement aux demandes anticipées, de sorte qu'on ne soit pas obligé de relancer un autre débat après l'adoption du projet de loi C-41 ou pour qu'on ait des indications au cas il y aurait des choses à modifier quand le projet de loi sera en comité.

J'aimerais entendre mon collègue s'exprimer là-dessus.

● (1250)

Jacques Ramsay: Monsieur le Président, j'ai parlé à titre de médecin, je ne suis pas juriste, je vais laisser aux juristes le soin de s'assurer de la concordance des deux projets de loi.

Toutefois, comme je l'ai mentionné, il y a des questions qui devront être résolues, à savoir l'évaluation de la souffrance. Dans le temps qui m'est alloué pour répondre, je vais me limiter à ça. L'évaluation de la souffrance au moment où l'aide médicale est donnée, ce n'est pas clair. Avec la loi québécoise, il faudra qu'il y ait des ajustements ou qu'on clarifie les directives à ce sujet-là.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa contribution bien éclairée sur le débat. Il a soulevé l'enjeu de l'idée d'un cadre national qui serait mis de l'avant pour guider la façon dont les demandes anticipées seraient présentées. Comme le disait mon autre collègue du parti de l'opposition officielle, il y a déjà au Québec une loi qui vient prévoir les demandes anticipées. La crainte que j'ai et sur laquelle je veux être rassuré, c'est qu'il y ait encore un empiètement, de la part du fédéral, sur un champ qui est vraiment de compétence québécoise, soit la prestation des soins.

Jacques Ramsay: Monsieur le Président, j'ai parlé d'un socle commun, c'est-à-dire une base. Je pense que chaque province aura, à l'intérieur de ce socle commun, le choix de donner l'aide médicale à mourir de la façon et avec les particularités qui sont les leurs. Cela dit, je pense que c'est important de s'assurer que, quand quelqu'un fait une demande d'aide médicale à Vancouver, il peut recevoir une réponse à sa demande lorsqu'il déménagera à Montréal, et l'inverse. Je pense que c'est juste une question de bon sens. J'ai confiance qu'au Canada, on puisse s'entendre sur cette base-là sans empiéter sur les compétences de l'un et de l'autre.

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue est médecin. Nous savons qu'il y a de sérieuses préoccupations qui subsistent quant à la capacité d'évaluer les cas de manière sûre et cohérente. Comment voit-il que le projet de loi actuel va nous assurer de bien protéger ces gens?

Jacques Ramsay: Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue de Brome—Missisquoi, qui s'intéresse beaucoup à ce sujet-là, d'ailleurs. Je dirais que nous faisons une avancée très importante avec le projet de loi C-41. C'est de donner les demandes anticipées. On le sait: la démographie nous l'impose. Il y a de plus en plus de gens qui vivent vieux et qui vont connaître, malheureusement, l'inaptitude, la démence. C'est une question de respect, je crois, de penser aujourd'hui penser à ces gens, de réfléchir à l'avance et de leur donner l'occasion de déterminer dans quelles souffrances ils veulent mourir.

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je dirais que je suis vraiment heureuse, mais c'est difficile d'être heureuse vu le sujet d'un projet de loi comme ça. Je suis en faveur de ce projet de loi et je veux remercier le gouvernement d'avoir enfin donné le droit aux demandes anticipées.

[*Traduction*]

J'entends constamment mes concitoyens et d'autres Canadiens me parler de personnes qui ont reçu un diagnostic de maladie en phase terminale et qui savent qu'elles perdront bientôt la capacité de demander l'aide médicale à mourir. Je suis très soulagée, mais je pense que nous devrons tôt ou tard reprendre le débat sur l'admissibilité à l'aide médicale à mourir des personnes dont la maladie mentale est le seul problème médical invoqué.

Le député sait-il quand nous pourrions revenir sur ce sujet une fois que le projet de loi C-41 aura été adopté?

[*Français*]

Jacques Ramsay: Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le projet de loi a des appuis chez tous les parlementaires. Comme je l'ai dit au sujet du projet de loi C-41, effectivement, il ferme la porte à certaines choses, mais il y aura toujours une occasion d'y revenir avec un autre projet de loi. Je pense que nous avons avantage à avoir un peu plus d'appuis dans la société en général plutôt que d'essayer de rentrer un projet de loi dans la gorge des gens alors qu'il y a tellement de réticences actuellement dans la société canadienne.

Je pense qu'un jour, il faudra effectivement franchir ce pas. J'espère que ce sera le plus tôt possible. C'est mon humble opinion.

● (1255)

Stéphane Lauzon (Argenteuil—Papineau—Des Collines, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord et avant tout remercier mon collègue de La Prairie—Atateken de son excellent discours et de son implication dans le dossier. Depuis son arrivée ici, il a plongé dans le dossier de l'aide médicale à mourir. Aujourd'hui, on a des bons résultats.

Le Parlement a établi le cadre canadien de l'aide médicale à mourir, en 2016. J'étais là. Depuis ce temps, les Canadiens participent à une réflexion qui continue avec compassion. C'est un sujet de conversation que j'ai apporté à la table de cuisine; nous avons discuté de ça en famille. Depuis 2016, c'est un sujet qui revient régulièrement.

Si ce sujet peut diviser une famille autour d'une table, il peut aussi diviser les élus à la Chambre. C'est un dossier qui n'est pas facile. C'est un dossier qui mérite sa place. C'est une fierté pour moi d'appuyer mon gouvernement dans sa démarche. Moi, je vais surtout aborder la manière dont on peut reconnaître et restreindre certains actes relatifs aux décisions qu'on prend relativement à l'aide médicale à mourir.

À l'époque, je me souviens qu'on avait reconnu que certaines questions étaient très complexes et qu'elles restaient à examiner. C'est exactement ce qu'on a fait. L'une de ces questions sensibles concernait la possibilité de permettre l'aide médicale à mourir sur la base d'une demande anticipée. Le jugement de la cour nous a fait revenir à l'aide médicale à mourir. Comme mon collègue l'a dit clairement à la fin de sa dernière réponse, il reste du travail à faire.

On peut commencer à élaborer le projet de loi et on peut le peaufiner avec le temps. En ce moment, il n'y a pas de consensus unanime pour ce qui est des maladies mentales. Il est important de dire que, à l'heure actuelle, les demandes anticipées d'aide médicale à mourir ne sont pas autorisées en vertu du Code criminel, puisqu'une personne doit être capable de fournir son consentement immédiatement avant l'administration de l'aide médicale à mourir.

Le Québec nous a servi de modèle. Contrairement à ce que le Bloc québécois dit parfois, soit que nous nous servons de ce projet de loi comme d'un bulldozer, nous travaillons conjointement pour faire avancer la loi. Le Bloc québécois doit être fier de nous dire que le Québec est un modèle. C'est un modèle pour nous, un modèle pour le Canada, un modèle pour établir la loi canadienne sur l'aide médicale à mourir.

Nous reconnaissons que les personnes atteintes de démence peuvent vivre de nombreuses années avec cette maladie et que, selon l'évolution de la maladie, elles peuvent continuer à jouir d'une bonne qualité de vie et à participer à des activités significatives. Pour certaines personnes, il est particulièrement important de conserver leur autonomie quant aux décisions concernant leurs soins de santé futurs. C'est maintenant qu'on prend la décision. Lorsqu'on a un diagnostic d'Alzheimer ou de démence, on est parfaitement conscient des décisions qu'on prend. Aujourd'hui, on peut détecter la maladie plus rapidement, grâce aux technologies. On peut savoir où on s'en va. On peut savoir comment ça va se détériorer et connaître la vitesse de la détérioration. Les personnes réfléchissent aux soins qu'elles souhaitent recevoir en fin de vie.

Les décisions concernant l'avenir se prennent donc maintenant. Cela peut inclure la possibilité de choisir l'aide médicale à mourir, même dans les circonstances où la personne aurait perdu la capacité de consentir au moment où elle deviendrait admissible à recevoir l'aide médicale à mourir. Ça, c'est le grand changement apporté par le projet de loi. Je pense que le projet de loi C-41 va permettre aux personnes ayant reçu un diagnostic de maladie entraînant une perte de capacité de présenter une demande anticipée d'aide médicale à mourir. Il faut établir, dans le Code criminel, les critères d'admissibilité et les mesures de sauvegarde. Cela doit être clair à l'échelle nationale.

Comme mon collègue l'a si bien dit, il s'agit d'une étape super importante à franchir avant d'envoyer le projet de loi en comité. Beaucoup de choses vont se passer au comité. On a eu des milliers de témoignages depuis 2016 et depuis la reconstruction de tout le cadre législatif. Le comité va en entendre d'autres.

Il est important de reconnaître la responsabilité des provinces et des territoires à l'égard de la prestation des services de santé. Le projet de loi va également exiger que les provinces et territoires qui souhaitent autoriser les demandes anticipées adoptent une loi précisant comment celle-ci fonctionnerait en pratique.

● (1300)

Mon collègue a été clair sur ça. Il nous a clairement dit, dans sa réponse au Bloc québécois, que les gouvernements auront à s'ajuster par rapport au projet de loi. C'est une plateforme nationale que nous mettons en place. Il n'y a rien de parfait dans ce monde, mais c'est une excellente base pour adapter la loi sur l'aide médicale à mourir dans les provinces et les territoires. Cette approche reflète le partage des responsabilités et le respect des champs de compétences. On partage la responsabilité partout au Canada. Le gouvernement fédéral établit un cadre du droit criminel, tandis que les provinces et les territoires sont responsables de la prestation des soins de santé.

Dans le cas des demandes d'aide médicale à mourir, le cadre juridique fédéral propose d'énoncer des critères d'admissibilité et des mesures de sauvegarde que les praticiens doivent respecter. Les lois provinciales et territoriales préciseraient comment l'aide médicale à mourir sur la base d'une demande anticipée pourrait être administrée de façon sécuritaire, notamment en établissant des modalités de conservation des demandes et d'accès par les professionnels de la santé. De plus, ces lois devraient prévoir des règles précises concernant la présentation, la modification et le retrait éventuel des demandes anticipées si une personne changeait d'avis. Ça, ça a été clair, ça a été dit par le ministre dans son discours d'ouverture. Je pense qu'il a beaucoup insisté sur le fait que les personnes ont en tout temps le droit de revenir sur la décision qu'elles ont prise.

Cette approche s'appuie sur des années d'études parlementaires et de dialogue public sur cette question. Ça fait déjà plusieurs années qu'on parle de l'aide médicale à mourir. Par exemple, dans son rapport de 2023, le fameux Comité spécial mixte sur l'aide médicale à mourir a recommandé que le gouvernement du Canada modifie le Code criminel, afin de permettre des demandes anticipées d'aide médicale à mourir à la suite du diagnostic d'un problème de santé grave irrémédiable menant à l'inaptitude.

Par la suite sont venus toutes les définitions, les témoignages, les consultations publiques, les consultations numériques. On a eu des milliers de consultations. De novembre 2024 à février 2025, le gouvernement a lancé une conversation nationale sur les demandes anticipées au cours de laquelle des milliers de personnes de partout au pays ont été entendues au moyen d'un questionnaire public en ligne, de recherches d'opinion publique et de tables rondes virtuelles.

Près de 46 000 Canadiens ont répondu au questionnaire en ligne et 69 % se sont dit être favorables aux demandes anticipées pour les personnes ayant reçu un diagnostic d'affection grave et irrémédiable entraînant une perte de capacité décisionnelle. Des sondages plus récents démontrent un appui encore plus élevé aux demandes anticipées. Par exemple, un sondage réalisé en 2025 a révélé que 84 % des Canadiens appuient le droit des personnes se trouvant dans cette situation de présenter une demande anticipée.

Au cours de la conversation nationale, les participants ont souligné l'importance de pouvoir prendre des décisions concernant leurs besoins futurs en matière de santé et d'exercer un contrôle sur leurs derniers moments de vie. Lors des tables rondes, on a entendu des témoignages de personnes ayant vécu une expérience, ainsi que des proches aidants. Elles ont décrit les choix difficiles qui peuvent se présenter lorsqu'une personne risque de perdre la capacité de consentir à l'aide médicale à mourir à mesure que sa maladie progresse. Pour les personnes atteintes de maladies comme la démence, cela peut créer un choix impossible: recevoir l'aide médicale à mourir plus tôt qu'elles le souhaiteraient, pendant qu'elles sont encore capables de consentir, ou attendre de risquer de perdre cette option.

Bien que les participants aient exprimé un fort appui de principe aux demandes anticipées, ils ont aussi insisté sur la nécessité d'en assurer une mise en œuvre sécuritaire.

Les professionnels de la santé ont souligné les défis associés à l'évaluation de la souffrance lorsqu'une personne a perdu sa capacité décisionnelle. Ils ont également expliqué la difficulté d'évaluer l'admissibilité de l'aide médicale à mourir lorsque les conditions décrites dans la demande anticipée ne correspondent pas exactement à la situation actuelle de la personne.

En conclusion, c'est un dossier extrêmement délicat et je suis convaincu que le comité fera son travail et reviendra avec une bonne décision à la Chambre.

● (1305)

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, je vais poser la même question que j'ai posée tout à l'heure à mon collègue parce qu'elle est très importante. Présentement, le Québec a déjà adopté sa propre loi en matière de demandes anticipées. Il y aurait tout près de 3 000 demandes anticipées en attente au Québec actuellement, mais il n'y en a pas une qui a été réalisée parce que le Code criminel interdit encore les demandes anticipées.

Est-ce que le gouvernement s'est assuré de la concordance entre la loi actuelle au Québec et le projet de loi C-41, afin qu'on n'ait pas à refaire le débat un peu plus tard, ou est-ce que le gouvernement entend plutôt présenter des modifications au projet de loi C-41 en comité?

Stéphane Lauzon: Monsieur le Président, le Québec a été un modèle, un exemple à suivre pour ce qui est de l'aide médicale à mourir anticipée. C'est évident que la plateforme que nous avons présentée, et qui, je l'espère, sera adoptée à la Chambre avec une forte majorité, est une plateforme nationale, générale. Les provinces et les territoires devront l'adapter à leur façon. Nous félicitons le travail que Québec a fait jusqu'à maintenant et nous sommes prêts à collaborer pour établir de bonnes bases avec toutes les provinces et tous les territoires.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa contribution. Je veux le rassurer: nous sommes absolument fiers du Québec, nous, au Bloc québécois. Ce que nous trouvons, parfois, c'est que le Canada nous ralentit dans nos progrès, et c'est un peu le cas avec les demandes anticipées pour l'aide médicale à mourir. Ça fait depuis 2023 qu'une loi est adoptée au Québec, mais qu'on doit attendre qu'un projet de loi vienne modifier le Code criminel pour qu'on puisse aller de l'avant. Nous sommes fiers, en effet. Nous aimerions juste que le fédéral nous laisse aller un peu plus.

Mon collègue peut-il nous en dire davantage sur le socle commun, ou le cadre national, dans le cadre des demandes anticipées que contiendra le projet de loi C-41? Nous voulons nous assurer qu'il n'y a pas d'empiétement et qu'on laisse le Québec se gouverner comme il le veut dans ses champs de compétence.

Stéphane Lauzon: Monsieur le Président, mon collègue du Bloc québécois dit à la fois une chose et son contraire. Ce que nous avons entendu des discours du Bloc québécois, c'est qu'on veut aller trop vite, on veut passer le bulldozer dans la machine. En même temps, alors que nous voulons bien faire les choses, les bloquistes nous disent que nous n'allons pas assez vite pour adopter des projets de loi pour faire valoir les droits du Québec. Donc, on dit une chose et son contraire. Nous, ce que nous favorisons, c'est la collaboration. C'est travailler avec la province de Québec pour que les 3 000 demandes qui sont en cours soient respectées.

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rassurer le député du Bloc québécois. Du côté du gouvernement, nous sommes très fiers du Québec, et nous sommes même doublement fiers, car nous avons 44 députés du Québec.

J'aimerais poser une question à mon collègue. Comment notre projet de loi va-t-il sécuriser et rassurer les proches des personnes atteintes de maladies, ces gens qui devront lever la main et aviser que la personne n'est plus en mesure de prendre des décisions pour elle?

Stéphane Lauzon: Monsieur le Président, c'est une excellente question. C'est exactement que le projet de loi C-41 vise à faire: protéger les personnes vulnérables et leur droit de prendre des décisions au moment où ces personnes, qui peuvent être atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de démence, ne sont pas vulnérables. Cela permet aussi de conscientiser la famille ou le légiste, qui doivent être prêts à prendre la décision lorsque ça va être le temps d'appliquer l'aide médicale à mourir. C'est exactement ce que le projet de loi C-41 montre aujourd'hui.

[*Traduction*]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense du débat qui aura lieu sur ce projet de loi et préciser dans quelle mesure ce débat devrait aborder des questions telles que les soins de fin de vie et les soins palliatifs.

[*Français*]

Stéphane Lauzon: Monsieur le Président, au cours des 46 000 consultations qui ont eu lieu, notamment lors des consultations publiques et des tables rondes, d'autres sujets relatifs à la santé ont souvent refait surface, y compris la maladie mentale et les soins liés à la maladie mentale. Le ministre concerné nous a bien dit que, effectivement, une des requêtes est d'augmenter les services en santé mentale pour qu'on puisse arriver à subvenir à tous les besoins de la société, ce qui en vient à l'aide médicale à mourir.

● (1310)

[*Traduction*]

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Monsieur le Président, cet après-midi, je vais partager mon temps de parole.

Le projet de loi C-41 porte sur un enjeu fondamental et profondément personnel, je pense, pour tous ceux qui seront amenés à s'y intéresser. Tous ceux qui sont intervenus à son sujet aujourd'hui l'abordent en fonction de leurs différentes expériences de vie, origines et croyances.

Aujourd'hui, j'aborde cette question sous l'angle de ma foi catholique. Je suis guidé par ma foi et ma conviction dans la dignité et la valeur inhérentes à la vie humaine, de la conception à la mort naturelle. La dignité de chaque personne n'est pas diminuée par la souffrance ou la maladie. Cette dignité n'est pas diminuée par un handicap ou par la dépendance envers autrui. C'est fort de cette conception de la dignité que j'aborde cette question, animé également par le souci de faire preuve de compassion et d'attention envers autrui.

Je reconnais que les souffrances extrêmes, probablement inimaginables pour nous tous, qui poussent certaines personnes à envisager l'aide médicale à mourir sont au cœur même de la raison pour laquelle cette question a été portée à l'attention des législateurs. Ceux qui appuient l'aide médicale à mourir le font peut-être par compassion et par respect pour l'autonomie individuelle de ceux qui souffrent. Il est certain que la souffrance n'est pas quelque chose que nous devrions rechercher, célébrer ou ignorer. Je crois que nous avons la responsabilité de soulager la souffrance dans la mesure du possible, mais, encore une fois, la souffrance n'enlève rien à la dignité de la personne qui la subit, et elle ne rend pas sa vie moins précieuse.

Dans ce projet de loi, on a exclu la possibilité de recourir à l'aide médicale à mourir lorsqu'une maladie mentale est le seul problème médical invoqué. Comme il est difficile de déterminer le caractère irrémédiable d'un trouble psychologique, il s'agit là d'un changement positif. Je suis tout à fait favorable à ce que cette exclusion soit inscrite dans ce projet de loi. Nous devons veiller à ce que les personnes atteintes d'une maladie mentale aient accès à un traitement. Nous devons aussi nous assurer qu'elles y aient accès en temps opportun.

● (1315)

Ces dernières années, nous avons entendu parler d'anciens combattants qui se sont tournés vers Anciens Combattants Canada pour obtenir des soins relativement à des blessures et des maladies attribuables à leur service au Canada. Il est extrêmement difficile de concevoir que les témoignages à ce sujet, que les Canadiens ont entendus lors des travaux du Comité permanent des anciens combattants, décrivaient des situations ayant eu lieu ici. Dans de nombreux cas, d'anciens combattants souhaitant obtenir des soins se sont vu offrir l'aide médicale à mourir au lieu des soins auxquels ils ont droit, eux qui ont servi le Canada en acceptant une responsabilité illimitée. Il s'agit d'une formule bien précise, la « responsabilité illimitée » que les anciens combattants ont acceptée en servant notre pays. Elle signifie qu'ils peuvent devoir risquer leur vie ou mourir au service du Canada.

Lorsqu'ils quittent les forces armées, quelle responsabilité avons-nous envers eux? Nous leur devons assurément de leur offrir des soins pour les problèmes de santé causés par leur service. Le Canada a-t-il bien pris soin de ses anciens combattants? Non. Ce problème est-il propre à une époque en particulier? Non. Cependant, il nous incombe désormais de faire mieux, de bien faire les choses et de prendre soin des anciens combattants, qui ont servi le pays en acceptant une responsabilité illimitée.

Selon les témoignages que nous avons entendus au comité, certains anciens combattants se sont vu offrir l'aide médicale à mourir, non pas des soins, mais la mort. C'est difficile à imaginer. Nous entendrons certains de mes collègues soutenir que les mesures de sauvegarde ne sont pas suffisantes pour les Canadiens, pour les personnes qui souffrent et pour celles qui réfléchissent à l'évolution future de leur état de santé et à la possibilité de présenter une demande anticipée. Il n'y a pas suffisamment de mesures de sauvegarde. Je tiens à attirer l'attention du gouvernement et du ministre sur les protections dont disposent les anciens combattants qui s'adressent au gouvernement pour obtenir des soins en raison de blessures ou de maladies liées à leur service. On ne devrait jamais les encourager à mettre fin à leurs jours.

Je crois qu'il existe une directive ministérielle selon laquelle les employés du ministère des Anciens Combattants ne sont plus censés offrir l'aide médicale à mourir aux anciens combattants. Je crois que, pour une question aussi grave, nous devons profiter de l'occasion qui nous est donnée de bien rédiger cette mesure législative pour mettre en place un mécanisme de surveillance indépendant et adéquat, ainsi que des protections juridiques assorties de conséquences pour quiconque proposerait l'aide médicale à mourir à un ancien combattant qui demande des soins pour une maladie ou une blessure attribuable à son service. Ce n'est pas le rôle d'Anciens Combattants Canada.

Cette conversation n'est facile pour personne. Je pense que nous connaissons tous quelqu'un qui a passé ses derniers jours, ses dernières semaines, ses derniers mois ou, dans certains cas, ses dernières années non seulement dans un état de capacité réduite, mais aussi dans la souffrance. C'est une conversation difficile, et nous sommes en train de l'avoir. Je comprends la nécessité de se respecter les uns les autres dans le cadre de ce débat, car nous l'abordons tous sous des angles différents.

Pour trouver le juste équilibre, advenant l'adoption du projet de loi, tout en garantissant la mise en place de mesures de sauvegarde suffisantes pour tout le monde, j'ai mis de l'avant certaines mesures de sauvegarde qui pourraient être envisagées pour les anciens combattants. J'encourage la promotion de la dignité de tous. Dans une conversation où il y aura des désaccords, nous pouvons nous entendre sur le fait que nous devons veiller les uns sur les autres, en particulier sur les plus vulnérables d'entre nous. C'est dans cette optique que j'ai fait cette intervention, et je répondrai aux questions à ce sujet. J'espère que nous pourrons bien faire les choses lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

● (1320)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre des nombreux débats au sujet de l'aide médicale à mourir qui ont lieu à la Chambre des communes, il faut absolument parler de la manière dont les professionnels de la santé, les membres de la famille et les établissements se mobilisent pour soutenir un être cher. Je pense notamment aux soins palliatifs. Je crois que nous devons en faire davantage pour améliorer la prestation de ces soins dans les établissements.

J'aimerais savoir si le député a eu l'occasion de réfléchir à ces questions, car elles sont toutes étroitement liées à l'aide médicale à mourir.

Michael Barrett: Monsieur le Président, nos établissements de soins palliatifs comptent au sein de leur personnel certaines des personnes les plus compatissantes et dévouées qui soient. Je ne peux qu'espérer avoir la force de prendre soin des gens en fin de vie aussi bien qu'elles le font. Nous devons redoubler d'efforts pour nous assurer de disposer des ressources nécessaires pour offrir des soins adéquats et empreints de dignité, surtout dans les établissements de soins palliatifs.

[*Français*]

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa contribution à ce débat.

Au début de son discours, il disait que la dignité d'une personne n'est pas diminuée par la souffrance qu'elle vit ou sa dépendance aux autres. Est-ce que ça ne devrait pas être un choix personnel? Est-ce qu'on ne devrait pas faire confiance à chaque personne pour décider où est la ligne, à quel moment sa dignité est entamée?

La position personnelle de mon collègue est tout à fait valable, mais il y en a qui pensent différemment et qui veulent pouvoir avoir recours à l'aide médicale à mourir pour mettre fin à leur vie lorsqu'ils jugent qu'à un moment donné, il y aura tellement de souffrances qu'ils ne seront plus eux-mêmes.

Mon collègue ne comprend-il pas cette position?

[*Traduction*]

Michael Barrett: Monsieur le Président, je comprends ce qui transpire des propos du député, à savoir son respect et son engagement en faveur de l'autonomie individuelle.

Bien que j'aborde ce débat en m'appuyant sur mes convictions, je dirais en réponse que ce projet de loi nous donne l'occasion de mettre en place des mesures de sauvegarde pour les personnes qui exercent ce choix, qui est légal dans ce pays. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas de coercition, à ce qu'il s'agisse toujours d'un choix éclairé, à ce qu'il y ait une surveillance adéquate, à ce que les personnes qui ont fait ce choix le fassent librement et sans ingérence tout en étant saines d'esprit et en pleine possession de leurs moyens à ce moment-là, et à ce qu'il y ait toujours des mesures de sauvegarde en place pour protéger les personnes vulnérables lorsqu'elles se trouvent dans leurs moments les plus vulnérables.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Monsieur le Président, la législation actuelle n'a pas réussi à protéger les Canadiens qui ont des problèmes de santé mentale et certains anciens combattants. Pourquoi le gouvernement doit-il prêter une oreille attentive cette fois-ci et veiller à ce que les Canadiens vulnérables soient protégés?

● (1325)

Michael Barrett: Monsieur le Président, je vais revenir à l'exemple que j'ai donné concernant les anciens combattants. Nous avons constaté que les lois existantes ne protègent pas contre les abus. Je ne vois pas qui pourrait être plus vulnérable qu'une personne ayant une blessure de stress opérationnel, comme un trouble de stress post-traumatique qu'elle aurait développé en servant notre pays. Ces gens demandent de l'aide, ont le courage de solliciter l'aide du gouvernement qu'ils ont servi, et se font alors offrir l'aide médicale à mourir.

Nous devons veiller à ce qu'il y ait des protections juridiques et un examen indépendant. Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres où nous devons faire en sorte qu'il y ait suffisamment de mesures de sauvegarde. C'est vraiment trop important pour que nous ne fassions pas les choses correctement.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter tous les députés pour le débat qui s'est tenu jusqu'à présent. J'ai suivi le débat et j'ai trouvé que le député de Winnipeg-Nord avait posé une excellente question au sujet des soins palliatifs. Les députés du Bloc québécois ont abordé un sujet très difficile avec beaucoup de délicatesse. Je ne sais pas si les Canadiens sont toujours fiers de nous à la Chambre, mais je pense sincèrement qu'ils pourraient l'être à la suite du débat important qui a eu lieu ce matin et cet après-midi.

À vrai dire, ce débat s'imposait depuis longtemps et est indispensable. Comme je l'ai dit, je félicite les députés pour la compassion dont ils font preuve dans le cadre de ce dialogue, même si je suis certain que bon nombre d'entre eux ont des opinions divergentes.

En plus de débattre du projet de loi C-41 et de sa teneur, il est important de discuter de manière générale de l'aide médicale à mourir, quelle que soit la position de chacun sur la question, que l'on en soit partisan ou que l'on estime qu'il faudrait mettre en place des mesures de sauvegarde supplémentaires.

Le Canada est sur le point d'atteindre le taux le plus élevé d'aide médicale à mourir parmi les pays développés. En 2024, nous occupions le deuxième rang, juste derrière les Pays-Bas. Ce taux représentait environ 5,1 % du nombre total de décès. Je ne pense pas que nous disposions encore de chiffres nationaux pour 2025, et si quelqu'un veut me corriger sur ce point, je serai ravi de l'entendre. Cependant, en Ontario, en 2025, ce taux s'élevait à 7,3 %. Nous nous approchons progressivement d'une situation où l'aide médicale à mourir représente 10 % du nombre total de décès. Je ne pense pas que ce chiffre faisait partie des prévisions ni que nous l'ayons même envisagé au moment où la mesure législative a été initialement adoptée.

Les chiffres ne reflètent pas toujours toute la réalité. En fait, c'est rarement le cas, mais les données peuvent nous orienter dans la bonne direction. Quelle que soit la position de chacun sur la question, je pense qu'il est nécessaire d'en discuter, d'autant plus que l'aide médicale à mourir se rapproche de plus en plus des 10 % du nombre total de décès au Canada.

En ce qui concerne la teneur du projet de loi, l'un des éléments parmi les plus troublants qui ont été évoqués depuis 2019, quand j'ai été élu pour la première fois, est la possibilité de faire de la maladie mentale un motif justifiant à lui seul le recours à l'aide médicale à mourir. C'est une question complexe, pas parce que la maladie mentale est moins réelle qu'une maladie physique. Elle l'est tout autant. Le problème, c'est que, selon les experts et les professionnels de la santé, il est très difficile de bien comprendre les répercussions de certaines maladies mentales. Il ne faudrait jamais, au grand jamais, apporter une solution permanente à un problème temporaire.

Je pense que la plupart des députés aimeraient que les personnes qui souffrent reçoivent de l'aide pour traverser cette épreuve, quelle que soit la souffrance, si celle-ci est effectivement temporaire. S'il est possible d'arriver à un point où on peut à nouveau profiter de la vie sans que la souffrance soit accablante, je suis sûr que la grande majorité des Canadiens voudraient que ces personnes soient accompagnées par leur communauté et par des professionnels de la santé.

Je tiens une nouvelle fois à féliciter les députés pour leur dialogue réfléchi. Je remercie la Chambre de m'avoir permis d'y contribuer.

ORDRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

● (1330)

[*Traduction*]

LOI SUR LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

(Projet de loi S-212. L'ordre du jour appelle: Affaires émanant des députés)

Le 12 mars 2026 — Braedon Clark (Sackville—Bedford— Preston) — Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé du projet de loi S-212, Loi concernant une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes au Canada.

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Sackville—Bedford—Preston n'est pas à la Chambre pour présenter l'article inscrit au Feuilleton d'aujourd'hui. Conformément à l'article 94 du Règlement, comme c'est la deuxième fois que cette affaire n'est pas soulevée aux dates prévues dans l'ordre de priorité, le projet de loi sera rayé du Feuilleton.

(L'ordre est annulé et l'article est rayé du Feuilleton.)

Le vice-président adjoint (John Nater): Comme il est 13 h 31, la Chambre s'ajourne à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 31.)

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 30 octobre 2026

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir
Fraser ... 11059
Projet de loi C-41. Deuxième lecture ... 11059
Lewis (Haldimand—Norfolk) ... 11062
Perron ... 11062
Fisher ... 11062
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan) ... 11062
Aboultaif ... 11063
Lauzon ... 11063
Menegakis ... 11063
Sgro ... 11064
Perron ... 11065
Aboultaif ... 11065
Lamoureux ... 11065
Leslie ... 11066
Perron ... 11066

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Journée mondiale de la colonne vertébrale
Chi ... 11067

Le jour du Souvenir
Arnold ... 11067

Les élections de Whitby
Turnbull ... 11067

Patrick Stewart
Majumdar ... 11067

La formation professionnelle
Lauzon ... 11068

L'entrepreneuriat au Manitoba
Leslie ... 11068

L'Organisation des femmes musulmanes d'Ottawa
Naqvi ... 11068

La collecte de denrées d'Edmonton
McCauley ... 11068

La MRC de Maskinongé
Perron ... 11069

La Société de développement communautaire de Prescott-Russell
Mingarelli ... 11069

Le lien George-Massey
Albas ... 11069

Ranjit Sarin
Hanley ... 11069

Le coût de la vie
Konanz ... 11069

Un hommage à des parents exceptionnels
Lavoie ... 11070

Le coût de la vie
Kibble ... 11070

Le coût de la vie
Lamoureux ... 11070

QUESTIONS ORALES

Les finances
Berthold ... 11070
Turnbull ... 11070

L'économie
Berthold ... 11071
Gobeil ... 11071

Les finances
Lawrence ... 11071
Turnbull ... 11071
Lawrence ... 11071
Turnbull ... 11071

Les pensions
Cobena ... 11071
Zerucelli ... 11071
Cobena ... 11072
Zerucelli ... 11072

Parcs Canada
Perron ... 11072
Naqvi ... 11072
Deschênes ... 11072
Naqvi ... 11072
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan) ... 11072
Naqvi ... 11072

Le commerce international
Kusie ... 11072
Naqvi ... 11073
Kusie ... 11073
Naqvi ... 11073

Les finances
McCauley ... 11073
Turnbull ... 11073
McCauley ... 11073
Turnbull ... 11073
Muys ... 11073
Turnbull ... 11074
Hardy ... 11074
Leitão ... 11074
Hardy ... 11074
Leitão ... 11074

L'intelligence artificielle
Perron ... 11074
Bardeesy ... 11074

Perron ... 11074
Chenette ... 11074

L'éthique
Cooper ... 11075
Lamoureux ... 11075
Cooper ... 11075
Lamoureux ... 11075

L'économie
Rowe ... 11075
Lamoureux ... 11075
Rowe ... 11075
Kelloway ... 11075

L'industrie des médias d'information
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk) ... 11075
Chenette ... 11076

L'aide médicale à mourir
Sgro ... 11076
Chi ... 11076

L'économie
Aboultaif ... 11076
Turnbull ... 11076
Hoback ... 11076
Zerucelli ... 11076
Arnold ... 11076
Fraser ... 11076
Anderson ... 11077
McKelvie ... 11077

Les finances
Au ... 11077
Turnbull ... 11077
Lloyd ... 11077
McKelvie ... 11077
Lloyd ... 11077
Hogan ... 11077

Le transport aérien
Albas ... 11078
Kelloway ... 11078

Le transport ferroviaire
Reid ... 11078
Kelloway ... 11078

L'aide médicale à mourir
Villeneuve ... 11078
Fraser ... 11078

Les affaires autochtones
Morin ... 11078
Lavack ... 11078
Morin ... 11079
Lavack ... 11079

Le transport aérien
Holman ... 11079
Kelloway ... 11079

La sécurité publique
Lalonde ... 11079
Ramsay ... 11079

L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté
Rempel Garner ... 11079
Fragiskatos ... 11079

Les affaires autochtones
Gazan ... 11080
Kelloway ... 11080

Parcs Canada
May ... 11080
Naqvi ... 11080

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Finances
Gould ... 11080

Les travaux de la Chambre
Kayabaga ... 11080
Motion ... 11080
Adoption de la motion ... 11080

Pétitions

Le logement
May ... 11080

Les affaires autochtones
Gazan ... 11081

Le lipœdème
Gazan ... 11081

Le commerce international
Gazan ... 11081

Les droits des travailleurs
Gazan ... 11081

L'Iran
Housefather ... 11081

Questions au Feuilleton
Lamoureux ... 11081

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les mesures de sauvegarde à l'égard de l'aide médicale à mourir
Projet de loi C-41. Deuxième lecture ... 11082
Perron ... 11082
Ramsay ... 11082
Cooper ... 11083
Villeneuve ... 11083
Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan) ... 11083
Ramsay ... 11085
Berthold ... 11085
Perron ... 11085
Ramsay ... 11085
Berthold ... 11087
Deschênes ... 11087
Villeneuve ... 11087
May ... 11087
Lauzon ... 11087
Berthold ... 11089

Deschênes 11089
Villeneuve 11089
Lamoureux 11089
Barrett 11089
Lamoureux 11090
Deschênes 11091
Aboultaif 11091
Lawrence 11091

ORDRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur la stratégie nationale pour les enfants et les jeunes

Projet de loi S-212. L'ordre du jour: Affaires émanant des députés 11092
Le vice-président adjoint (John Nater) 11092
Annulation de l'ordre et retrait de l'article du Feuilleton 11092

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca